

Université de Montréal

**Logique et théorie des tous et des parties dans les
Recherches logiques de Husserl**

par

Andrée-Anne Gratton

Département de Philosophie
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maître ès Art
en philosophie
option recherche

Août 2006

© Andrée-Anne Gratton, 2006



B

29

US4

2007

V1001

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

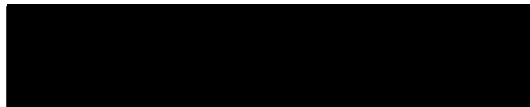
Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Logique et théorie des tous et des parties dans les *Recherches logiques* de
Husserl

présenté par :
Andrée-Anne Gratton

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :



président-rapporteur

François Lepage, directeur de recherche



membre du jury

Résumé

Husserl a toute sa vie considéré les *Recherches logiques* comme une oeuvre essentielle à la compréhension du projet phénoménologique. L'idéalité des entités logiques est défendue et mise en évidence dans le premier tome intitulé *Prolégomènes à la logique pure*. C'est également dans ce tome qu'est présentée pour la première fois sa conception de la logique pure et que les tâches de celle-ci sont définies. L'une de ces tâches consiste à clarifier ce que Husserl appelle les « catégories objectives formelles ». Le premier chapitre du présent travail vise à présenter l'argument général des *Prolégomènes*, grâce auquel Husserl parvient à affirmer, contre le psychologisme, l'idéalité des concepts logiques. Le deuxième chapitre présentera, par l'étude de la troisième Recherche, intitulée *La théorie pure des tous et des parties*, une illustration de ce que Husserl entend par la clarification des « catégories objectives formelles ». A travers cette étude se dessinera l'esquisse d'une théorie formelle des tous et des parties, que l'on considère aujourd'hui comme le premier traité moderne de méréologie. Enfin, le troisième chapitre tentera de montrer que la tâche inaugurée par Husserl dans la troisième Recherche peut être reprise et achevée grâce à certains outils logiques utilisés par des penseurs de la tradition philosophique dite « analytique ».

Mots clés : Philosophie, phénoménologie, logique, Husserl, *Recherches Logiques*, psychologisme, méréologie.

Abstract

Throughout his life, Husserl regarded *Logical Investigations* as essential to understanding phenomenology. The ideality of logical entities is advanced and demonstrated in the first volume of this work, entitled *Prolegomena to Pure Logic*. It is also in this volume that he first outlines his conception of pure logic and defines the related tasks. One of these tasks is to clarify what Husserl refers to as “formal objective categories.” The first chapter of the present study seeks to outline the general argument of the *Prolegomena*, whereby Husserl counters psychologism and affirms the ideality of logical concepts. The second chapter will illustrate, through an examination of the third *Logical Investigation*, entitled *On the Theory of Wholes and Parts*, what Husserl means by the clarification of “formal objective categories.” Now considered to be the first modern treatise on mereology, this investigation begins to lay the groundwork for a formal theory of wholes and parts. Lastly, the third chapter of this study will attempt to illustrate that the task initiated by Husserl in the third *Logical Investigation* can be pursued and completed through the use of certain logical tools developed by thinkers in the so-called “analytic” philosophical tradition.

Keywords : Philosophy, phenomenology, logic, Husserl, *Logical Investigations*, psychologism, mereology.

Table des matières

Introduction.....	1
La définition de la logique dans les <i>Recherches logiques</i> : les <i>Prolégomènes</i> et la possibilité d'une logique pure.....	5
Introduction.....	5
I. Les fondements de la logique.....	8
A) Imperfection théorique des sciences.....	8
B) L'organisation des sciences : la notion de fondations	10
C) La possibilité d'une logique en tant que théorie de la science.....	13
D) La nécessité des fondements théoriques	16
II. La critique du psychologisme.....	17
A) Le débat concernant la définition de la logique.....	17
B) Les deux catégories des lois logiques.....	20
C) La sphère de l'idéalité.....	22
D) Pour en finir avec le psychologisme	25
III. Les trois tâches de la logique pure.....	26
A) La légitimité de la logique pure.....	26
B) La définition des tâches.....	27
Conclusion.....	28
<i>De la théorie des tous et des parties</i> : les premier pas vers l'ontologie formelle	30
Introduction.....	30
I. Le concept de partie.....	31
A) Objets indépendants.....	32
B) Objets dépendants	34
C) Les différents types de parties.....	37
II. Les lois idéales dans la troisième Recherche.....	38
A) Fondation.....	38
B) Le concept de tout.....	40

II. L'a priori formel et matériel, analytique et synthétique.....	42
A) Concepts formels et concepts matériels.....	42
B) Analytique a priori et synthétique a priori.....	43
Conclusion.....	47
Les tentatives de formalisation de la théorie des tous et des parties.....	48
Introduction.....	48
I. Fondation.....	51
A) Définitions et propositions de Fine.....	51
B) Définitions et propositions de Simons.....	57
C) Définitions et propositions de Correia.....	59
II. Les Six théorèmes.....	63
A) Premier théorème.....	65
B) Deuxième théorème.....	66
C) Les derniers théorèmes.....	68
Conclusion.....	70
Conclusion	72

Liste des abréviations

- FCF Correia, F., « Husserl on Foundation », in *Dialectica*, 58(3), pp. 349–367.
- KFF Fine, K., « Part–Whole », in Smith B. & Smith Woodruff, D., eds., *The Cambridge Companion to Husserl*, New York : Cambridge University Press, 1999. pp. 463–485.
- PSF Simons, P., « The Formalisation of Husserl's Theory of Wholes and Parts », in Smith, B. ed., *Parts and Moments; Studies in Logic and Formal Ontology*, Munich : Philosophia, 1982. pp.113–159.
- RLI Husserl, E., *Recherches logiques*, Tome I, *Prolégomènes à la logique pure*, Paris : Presses Universitaires de France, 2002. 304 p.
- RL3 Husserl, E., *Recherches logiques*, Tome II, deuxième partie, *Recherches pour la phénoménologie et la théorie de la connaissance*, Recherches III, IV et V, Paris : Presses Universitaires de France, 1962. 378 p.

Remerciements

Tous mes remerciements vont à mon directeur de recherche, Monsieur François Lepage, dont la confiance et la générosité ont été déterminantes pour l'achèvement de ce mémoire.

Introduction

Un nombre impressionnant d'études portant sur les *Recherches logiques* de Husserl ont été publiées ces dernières années. L'engouement entourant la commémoration du centenaire de la parution de cette oeuvre, que Husserl qualifiait d'oeuvre de percée, n'est certes pas l'unique raison expliquant ce sursaut d'intérêt. On sait depuis longtemps que plusieurs notions et plusieurs procédés, essentiels aux travaux ultérieurs de la phénoménologie, y sont définis pour la première fois. Le concept d'évidence par exemple qui joue un rôle déterminant dans la célèbre méthode de mise entre parenthèse, et qui est l'un des piliers de l'argument général des *Prolégomènes* ; de même pour le slogan rendu fameux « Il faut retourner aux choses elles-mêmes », dont la signification est précisée dans le deuxième tome. Mais l'importance de l'ouvrage ne se limite pas au fait de contenir en germes les traits principaux de ce que sera la phénoménologie husserlienne. Plusieurs avancées philosophiques qui restent indépendantes du projet phénoménologique y sont également réalisées. Tel est le cas de ce que propose la troisième Recherche, intitulée *De la théorie des tous et des parties*. Ce travail s'intéressera à certains aspects de cette Recherche.

Dans le premier tome des *Recherches logiques*, Husserl s'appuie sur une critique détaillée du courant dominant de l'époque, le psychologisme, pour défendre sa conception de la logique. Il examine les principaux arguments de cette école et parvient ainsi à mettre de l'avant le caractère

purement idéal des concepts logiques. Cette critique semble nécessaire à la suite de son projet, puisqu'elle assure à la logique et aux principaux concepts qui la constituent le champ de l'idéalité. Je tenterai de présenter dans ses grandes lignes le chemin qu'emprunte Husserl dans les *Prolégomènes* afin d'expliquer et de caractériser sa conception de la logique pure.

De cette conception découlent des tâches précises que les tomes suivants des *Recherches logiques* devront accomplir. L'une de ces tâches, la première, consiste à définir ce que Husserl appelle les « catégories objectives formelles », qui, comme on le verra, constituent et organisent une ontologie formelle. La troisième Recherche correspond à la première tentative, dans l'économie générale de l'ouvrage, visant à définir ces catégories. Il s'agit, comme son nom l'indique, d'une analyse des concepts de tout et de partie, que Husserl considère comme des « concepts formels ». On verra, dans la deuxième partie de ce travail, la voie prise par Husserl pour parvenir à la définition et à la clarification de ces concepts.

Le but explicite visé par Husserl dans cette Recherche est de fournir une première base pour des travaux qu'il espérait mener concernant une théorie purement formelle des tous et des parties. Cela explique que l'on ait considéré cette Recherche comme le premier traité moderne de méréologie. Mais l'espoir qu'avait Husserl de faire de cette Recherche une théorie purement formelle semblait, à son époque, et semble, aujourd'hui

encore, difficile à entretenir. En effet, certains logiciens contemporains ont tenté d'analyser cette Recherche à l'aide d'outils logiques afin de déterminer s'il était possible de satisfaire l'intention de Husserl. Leur tentatives de formalisation visent essentiellement à clarifier les propositions de Husserl. La troisième partie de ce travail se veut une présentation des travaux de ces logiciens. Il n'a cependant pas été facile de parvenir à une présentation générale et homogène de leur démarche, car de leurs propres aveux, la tâche était périlleuse et se voulait souvent purement exploratoire. C'est pourquoi je ne présenterai que le noyau commun de leur théorie, construit conformément aux indications que Husserl fournit dans la troisième Recherche.

Peter Simon, Kit Fine et Fabrice Correia sont les auteurs en question. Utilisant chacun un langage formel différent, ils proposent certaines versions formelles des notions principales de la troisième Recherche. La notion de fondation par exemple, inspirée par Meinong, de même que les théorèmes qui en découlent concernant les touts et les parties, font ainsi l'objet de clarification menée à l'aide d'outils logiques précis. L'intérêt d'un tel exercice est double. Il rend d'abord réel le souhait explicite de Husserl d'exprimer sa théorie dans un langage formel. Bien qu'il soit difficile de déterminer s'il aurait été d'accord avec la démarche des auteurs que nous présenterons, il n'aurait certainement pas refusé de découvrir certaines caractéristiques et certaines difficultés que comporte sa théorie et qui sont

mises au jour par les tentatives de formalisation des trois auteurs. De plus, même si aucun auteur ne souscrit entièrement aux propositions de Husserl, tous les trois s'approprient certains concepts définis par Husserl pour en faire des concepts constitutifs de leur propre théorie des tous et des parties. Il apparaît ainsi que la théorie de Husserl peut être partiellement reprise pour être mise au service de problématiques contemporaines. Ma troisième partie indiquera quelques-unes de ces problématiques.

Mon travail suit ainsi une certaine progression, allant d'une présentation globale de la conception de la logique pure dans les *Recherches logiques*, détaillant par la suite certains concepts constitutifs de cette dernière, pour enfin aboutir à un regard rétrospectif sur le travail de Husserl, posé dans une perspective où la logique contemporaine tient une place essentielle.

La définition de la logique dans les *Recherches logiques* : les *Prolégomènes* et la possibilité d'une logique pure

Introduction

De 1878 à 1881, Husserl suivit à Berlin les cours de Karl Weierstrass. L'influence de cet éminent mathématicien fut déterminante pour les premiers travaux de Husserl. C'est lui qui incita Husserl à s'intéresser aux fondements des mathématiques, et vraisemblablement¹, c'est également à lui que Husserl devait son intérêt ultérieur pour la recherche de fondements pour l'ensemble des sciences. La première oeuvre de Husserl, intitulée *Philosophie de l'arithmétique*, fut publiée en 1891. Husserl tenta d'y analyser ce qu'il considérait être le concept premier de l'arithmétique : le nombre cardinal. Il affirmait alors qu'une telle étude devait passer par l'analyse de l'opération mentale de compter. Il s'inspira pour ce faire de la méthode de la psychologie descriptive développée par Franz Brentano dans son oeuvre majeure intitulée *Psychologie d'un point de vue empirique*². Un compte rendu de la *Philosophie de l'arithmétique* rédigé par Frege³ montra que Husserl s'était laissé entraîner trop loin dans le psychologisme et que ses résultats n'étaient pas valables. Le psychologisme, courant dominant à l'époque,

1 Cf Dastur, F., *Husserl, Des mathématiques à l'histoire*, Paris : Presses Universitaires de France, 1995. 128 p.

2 Le texte est paru en 1874, mais Brentano y travailla jusqu'en 1911.

3 Frege, G., « Review of Dr. E. Husserl's Philosophy of Arithmetic », in Mohanty, J. N., ed., *Readings on Husserl's Logical Investigations*, La Haye : Martinus Nijhoff, 1977. pp. 6-21.

anciennement défendu par John Stuart Mill et repris par plusieurs penseurs en Allemagne, soutenait que la psychologie empirique était la discipline philosophique première et la seule qui permettait la fondation des autres sciences. En regard de la logique, le psychologisme affirme que les concepts et les propositions sont des contenus mentaux. Dans une telle perspective, la logique est considérée comme une branche de la psychologie et les lois logiques comme des lois psychologico-empiriques. Plusieurs spécialistes de l'oeuvre husserlienne ont longtemps cru que ce compte rendu de Frege était à l'origine du revirement anti-psychologiste opéré dans les *Recherches logiques*. Mais de récentes études portant sur la correspondance de Husserl et sur certains de ses écrits non publiés, ont montré qu'il n'en était rien et que le changement de position de Husserl aurait eu lieu pour d'autres raisons en 1894 ⁴. Comme nous le verrons au cours de ce texte, dans les *Recherches logiques* de même que dans l'ensemble de ses écrits portant sur la logique, Husserl soutient que la logique pure n'est pas un art pratique constitué uniquement dans des actes de conscience particuliers mais qu'elle est une science théorique des formes logiques idéales. La difficulté principale survient dans le deuxième tome des *Recherches logiques*, lorsque Husserl réfléchit sur la corrélation entre ces formes logiques et les actes psychiques dans lesquels elles sont représentées . Comme nous le

4 J.N. Mohanty, Karl Schumann, et pour un tour d'horizon de la question de l'influence de Frege sur Husserl, Cf. Brisart, R., ed., *Frege et Husserl, Les ambiguïtés de l'anti-psychologisme*.

verrons, Husserl ne retombe pas pour autant dans le psychologisme, il évite même les écueils d'un réalisme naïf, mais c'est là que débute pour lui le projet phénoménologique proprement dit.

La pensée de Husserl, comme celle de ses contemporains néo-kantiens et positivistes, se veut d'abord une théorie de la connaissance. C'est seulement au dernier chapitre des *Prolégomènes* qu'est défini ce qu'il conçoit comme une logique pure. Par une critique détaillée du psychologisme, l'ensemble de l'ouvrage vise à dégager la possibilité de celle-ci tandis que les tomes suivants tentent de définir ses tâches spécifiques . Comme l'affirme rétrospectivement Husserl dans l' « Esquisse à une Préface aux *Recherches logiques*⁵», la question directrice des *Prolégomènes* est celle du statut de la logique, c'est-à-dire de son sens, de sa fonction et de la délimitation de son champ. Husserl s'interroge donc sur les fondements de la logique, et l'ampleur de son projet se reconnaît déjà dans les questions inaugurales de l'ouvrage :

- « 1) La logique est-elle une discipline théorique, ou bien une discipline pratique (une « technologie »)?
- 2) Est-elle une science indépendante des autres sciences, et spécialement de la psychologie ou de la métaphysique?
- 3) Est-elle une discipline formelle, c'est-à-dire, comme on a coutume de le concevoir, a-t-elle seulement affaire avec la « simple forme de la connaissance », ou bien doit-elle aussi tenir compte de sa « matière »?

5 Husserl, *Articles sur la logique*, Paris : Presses Universitaires de France, 1975. pp. 352-411.

4)A-t-elle le caractère d'une discipline apriorique et démonstrative, ou d'une discipline empirique et inductive? »⁶

La voie prise par Husserl pour répondre à ces questions suit trois étapes principales que nous tenterons de dégager dans ce chapitre. Nous verrons d'abord comment Husserl répond à la question des fondements de la logique. Il s'agira essentiellement de déterminer si ces fondements sont théoriques ou pratiques. Il sera ensuite question du psychologisme, et nous verrons comment Husserl parvient à rejeter les tentatives menées par la psychologie pour faire de la logique l'une de ses branches. Enfin, après avoir établi la légitimité d'une logique formelle, « *a priori* et purement démonstrative »⁷, il restera à définir les tâches de cette logique pure considérée par Husserl comme une discipline entièrement nouvelle. Il résultera de cette étude l'idée d'une logique comprise comme une théorie de la science, la science étant quant à elle définie comme un ensemble complexe et structuré de propositions idéales.

I. Les fondements de la logique

A) Imperfection théorique des sciences

Dans les écrits précédant les *Recherches logiques*, Husserl s'accordait avec la conception brentanienne de la logique. Il s'agissait essentiellement pour lui d'une technologie visant à mettre en évidence des lois à suivre pour

6 RLI, pp.5-6.

7 RLI, p.7.

produire des jugements justes⁸. Mais Husserl prend ici un nouveau tournant et considère la logique dans son rapport aux autres sciences.

Le premier chapitre s'ouvre avec un constat sur l'état général des disciplines scientifiques . Husserl remarque⁹ que les sciences particulières, la physique par exemple et même les mathématiques, n'ont guère besoin de connaître les fondements théoriques à la base de leur méthode pour continuer à produire des résultats fructueux. Aussi efficaces soient-elles, elles méconnaissent généralement les principes théoriques premiers desquels elles procèdent, autrement dit : « Elles ne sont pas des théories claires et transparentes où la fonction de tous les concepts et de toutes les propositions serait pleinement compréhensible, toutes les présuppositions exactement analysées, et où l'ensemble serait hors d'atteinte de toute espèce de doute théorique. »¹⁰

Sans l'explication de leurs principes, malgré leur indéniable efficacité, les sciences ne pourront prétendre à un état d'achèvement et de perfection.

Il n'est cependant pas impossible de remédier à cet inachèvement; il est possible d'initier un ensemble de recherches visant à découvrir ce qui fait défaut aux sciences. Plusieurs tentatives sont apparues au cours de l'histoire, et la métaphysique semble avoir été la voie traditionnelle empruntée par les penseurs s'attaquant à la question. Ces recherches visaient à mettre au jour

8 Cf. Dastur

9 Cf. §4, p.9

10 RLI, p.11.

et à critiquer les présupposés métaphysiques se trouvant au fondement des sciences de la nature. Mais de telles tentatives nous dit Husserl, laissent de côté bon nombre de sciences, les mathématiques notamment, en ce qu'elles traitent uniquement des sciences s'intéressant à la réalité naturelle. C'est pourquoi il convient de faire appel à un autre type de recherches. Celles-ci porteraient « sur ce qui fait que des sciences en général sont des sciences »¹¹ et concerneraient donc l'ensemble des sciences. C'est ici que Husserl introduit l'idée qu'il défendra jusqu'à son oeuvre majeure de 1929, *Logique formelle et transcendentale*, inspirée de Leibniz, celle d'une logique conçue comme une théorie de la science et, plus généralement, d'une *mathesis universalis*. D'une telle conception découle l'idée d'une logique comprise comme une discipline normative qui mettrait en évidence les critères qu'une science devrait respecter pour être une science véritable. Mais pour parvenir à l'élaboration d'une telle discipline, il lui faut d'abord montrer qu'elle est possible et légitime. Pour ce faire, il lui faut s'interroger sur ce qui fait qu'une science est une science.

B) L'organisation des sciences : la notion de fondations

Le but premier de la science est la recherche du savoir. Pour Husserl, par et dans le savoir, nous possédons la vérité. Reste toutefois à définir cette dernière, tâche pour laquelle nous pourrions nous attendre à de longs développements. Mais Husserl passe très vite sur cette question et ce qu'il

¹¹ RLI, p.12.

en dit suscita de nombreuses controverses. Il n'est malheureusement pas question de restituer ici ces débats, mais de livrer le plus clairement possible la pensée de Husserl. Il définit la vérité comme la saisie intuitive de la réalité de ce qui est énoncé dans une proposition¹². Nous détenons la vérité quand, de manière évidente, la chose, ou l'état de choses dont il est question dans une proposition, sont donnés comme existants :

« Ce qui le caractérise bien plutôt – s'il faut parler d'un savoir au sens le plus étroit et le plus strict – c'est l'évidence, la certitude lumineuse qu'est ce que nous avons reconnu ou que n'est pas ce que nous avons rejeté, certitude que nous devons, comme il est bien connu, distinguer de la conviction aveugle, de l'opinion vague ou de l'opinion quelque ferme qu'elle soit, si nous ne voulons pas, du moins, échouer sur les écueils de l'extrême scepticisme. »¹³

Pour clarifier l'importante notion d'évidence, citons les précisions que Husserl en donne plus loin dans l'ouvrage:

« L'évidence n'est au contraire rien d'autre que le « vécu » de la vérité. La vérité est vécue, cela naturellement n'a pas d'autre sens que celui où l'on entend qu'un être idéal en général peut être un vécu dans l'acte réel. En d'autres termes : la vérité est une idée dont un cas particulier, dans le jugement évident, est un vécu actuel. Or, le jugement évident est une conscience d'une donnée originare. (...)De la même manière, ce qui est jugé dans l'évidence n'est pas simplement jugé (visé selon le mode judiciaire, énonciatif, affirmatif) mais est donné dans le vécu du jugement comme étant présent lui-même – présent au sens où un état de choses peut être « présent » avec telle ou telle compréhension de sens et, selon le genre auquel il

12 RLI, p.13.

13 RLI, p.13.

appartient, comme étant particulier ou général, empirique ou idéal, etc. »¹⁴

La connaissance scientifique repose donc sur l'évidence. Mais une difficulté se présente ici. L'évidence authentifie l'existence d'une chose ou d'un état de choses, mais elle ne peut le faire que pour un nombre très restreint de propositions. En effet, plusieurs propositions considérées comme vraies, le sont uniquement parce qu'elles sont « fondées ». Dans les termes husserliens, une proposition fondée est une proposition déduite à partir d'une chaîne de propositions vraies réglée selon des lois d'inférence précises. Une fondation est donc une forme de déduction propre à une certaine classe de déduction. Telle figure de syllogisme par exemple, détermine une classe particulière de déductions. Ainsi, les fondations permettent une organisation complexe du savoir, et une science, nous dit Husserl, se caractérise principalement par une telle organisation. En effet, une science n'en reste pas à un groupe dispersé d'évidences particulières ni même à une seule fondation, mais se déploie de manière structurée dans une configuration particulière de relations de fondations. Comme nous le verrons plus loin, cela revient à dire pour Husserl qu'une science est essentiellement une théorie.

Husserl distingue trois propriétés essentielles des fondations. Elles se caractérisent d'abord par le fait qu'elles sont des structures fixes :

14 RLI, pp. 209-210.

« Si nous voulons arriver à une connaissance, par exemple à celle du théorème de Pythagore, nous ne pouvons pas, parmi les connaissances qui nous sont immédiatement données, en choisir tout à fait arbitrairement certaines comme point de départ, pas plus que nous n'avons le droit, par la suite, d'insérer ou d'éliminer de façon arbitraire des parties de raisonnements – si toutefois l'on veut que l'évidence de la proposition à fonder éclate réellement, que la fondation soit, par conséquent, vraiment fondation. »¹⁵

Selon la deuxième caractéristique, les fondations seraient des structures non isolées et non singulières. Une figure de syllogisme par exemple, représenterait une classe de fondations d'une même forme mais pouvant avoir un contenu différent. Ainsi, une fondation serait un cas particulier d'une loi générale concernant une infinité de fondations possibles. La troisième propriété des fondations, capitale pour la conception de la logique pure de Husserl, affirme que les formes de fondation sont indépendantes des domaines de connaissance.

C) La possibilité d'une logique en tant que théorie de la science

Grâce aux fondations et à l'explicitation de leurs propriétés, Husserl est désormais en mesure de résoudre la question concernant la possibilité et la légitimité de la logique en tant que théorie de la science. Voici quelle réponse il apporte à cette question : « Si(...) la forme réglée rend possible l'existence des sciences, d'un autre côté, l'indépendance, dans une large

15 RLI, pp.17-18.

proportion de la forme par rapport au domaine du savoir rend possible l'existence d'une théorie de la science. »¹⁶

Ainsi, pour Husserl, la vérité inhérente à la science est due au fait qu'une déduction réalisée dans un exercice scientifique appartient à une classe particulière de fondation, caractérisée par une forme déterminée qui lui confère son exactitude. L'indépendance des fondations par rapport aux domaines matériels de la connaissance scientifique permettrait une science générale de la science, qui ne se réduirait pas à la diversité des sciences spécifiques.

Mentionnons pour terminer une dernière précision qu'apporte Husserl concernant les fondations et leur relation avec les sciences. Ces dernières nous dit-il possèdent certains « dispositifs auxiliaires » aidant aux processus de fondations. Prenons par exemple les abréviations et les algorithmes. Les premières peuvent rendre la pensée autonome et lui tenir lieu de succédanés; les seconds permettent de remplacer le travail déductif de l'esprit par des opérations mécaniques portant uniquement sur des signes. Dans tous les cas, ces dispositifs auxiliaires servent à: « (...) préparer, à faciliter, à assurer ou à rendre possible des fondations à venir, sans cependant pouvoir non plus prétendre à aucune signification équivalente à ces processus scientifiques fondamentaux et indépendante à leur égard. »¹⁷

16 RLI, p.23.

17 RLI, p.24.

Une théorie de la science est donc reconnue comme possible et c'est à la logique que reviendra d'accomplir cette tâche. La logique se définit alors comme une théorie considérant la science comme une unité systématique, c'est-à-dire une unité constituée dans un enchaînement spécifique de fondations. En ce sens, elle acquiert bien un statut de discipline normative, car elle peut donner une idée de la science, permettant de mesurer si une science empirique particulière est conforme à cette idée. De plus, en tant que discipline normative, elle peut donner naissance à une technologie. C'est ce qui se produit lorsque l'on tente de construire une science et que la norme devient un but. La norme devient alors une règle technique et donne une règle technique :

« Quand la théorie de la science s'impose la tâche supplémentaire de rechercher les conditions relevant de notre pouvoir, dont dépend la réalisation de méthodes valables, et de fixer des règles pour déterminer comment nous devons procéder pour nous emparer méthodiquement de la vérité, comment nous devons délimiter convenablement et édifier des sciences, comment en particulier inventer ou utiliser les multiples méthodes susceptibles de les faire progresser, et comment, sous tous ces rapports, nous garantir des erreurs: alors elle devient la *technologie de la science*. »¹⁸

La première compréhension de la logique qu'a historiquement défendue Husserl est ainsi reconnue comme possible et valide. Mais nous verrons dans ce qui suit en quoi Husserl s'en distingue.

18 RLI, p.29.

D) La nécessité des fondements théoriques

Husserl a établi la possibilité d'une théorie de la science de même que sa dimension normative. Il se demande alors si la définition de la logique se borne à son aspect pratique. Doit-on affirmer que c'est uniquement ce dernier qui assure l'autonomie de la logique comme discipline? Si tel était le cas, tout ce qu'elle mobilise de connaissances proviendrait de sciences théoriques déjà constituées. Doit-on dire au contraire que sa dimension pratique découle d'un champ théorique indépendant? La logique serait, dans ce cas, essentiellement théorique. Il y aurait donc une logique pure qui pourrait servir de fondement à la technique logique déjà reconnue. Le problème se précise au chapitre II dans lequel Husserl affirme qu'il est nécessaire à toute discipline pratique de reposer sur une ou plusieurs disciplines théoriques. En effet, les règles d'une discipline pratique doivent posséder une teneur théorique indépendante de l'idée de la normativité. L'énoncé normatif ayant la forme « Tout A doit être B », renvoie nécessairement à l'énoncé de la forme « seul A qui a la propriété B est C ». Par exemple : « Un guerrier doit être brave » renvoie à la proposition « seul un guerrier qui est brave est un bon guerrier ». Une évaluation théorique concernant la définition du « vrai » ou du « bon » guerrier, telle que le deuxième énoncé la comprend, est donc indispensable au premier énoncé.

Husserl fait alors face à cette nouvelle question : « quelles sont les sciences théoriques qui fournissent les fondements essentiels de la théorie

de la science? »¹⁹ Comme nous l'avons déjà dit, le courant dominant de l'époque répondait à cette question: la psychologie. Par conséquent, il faut se demander si le fondement essentiel de la théorie de la science est à trouver dans la psychologie.

II. La critique du psychologisme

C'est au troisième chapitre que s'ouvre l'étape principale des *Prolégomènes*, celle consistant en une critique détaillée du psychologisme. Husserl tente d'y montrer que la psychologie ne peut représenter le fondement essentiel de la logique. Cette critique lui permet également de mettre en évidence et de défendre sa conception de l'idéalité des entités logiques. Nous tenterons ici de fournir les lignes majeures de son argumentation.

A) Le débat concernant la définition de la logique

Husserl commence d'abord par présenter le psychologisme, dont les principaux représentants de l'époque étaient Lipps, Herbart et Lotze, et à présenter leur conception de la logique. Comme nous l'avons brièvement évoqué, pour les tenants d'une telle école, la logique est une technologie de la pensée et porte sur des concepts, des jugements, des raisonnements, des déductions, des inductions, des définitions, etc. Mais ces concepts, jugements, etc. appartiennent à la réalité psychique. La logique porte donc

¹⁹ RLI, p.55.

selon eux sur des entités psychiques. La solidité de leur argumentation tient à ce qui suit : « (...)puisque tout travail effectué sur une matière conformément aux règles de l'art présuppose la connaissance des propriétés constitutives de celle-ci »²⁰, la logique dépend de la psychologie. C'est à cette dernière que reviendra la tâche première de chercher les lois empiriques selon lesquelles s'enchaînent les processus psychiques donnant lieu, par exemple, à un jugement vrai, ou à un raisonnement juste. Cela se résume bien dans cette citation de Lipps : « La logique est physique de la pensée ou n'est rien du tout »²¹. Les fondations, dont nous avons parlé plus haut, ne seraient alors rien d'autre que des processus psychiques, par lesquels la conclusion apparaîtrait comme une conséquence nécessaire. Ce caractère de nécessité serait un caractère psychique produit dans un état de conscience spécifique. De même, l'évidence, sur laquelle repose le savoir authentique selon Husserl, se réduirait à un état psychique particulier, descriptible en termes purement empiriques. Selon le psychologisme, le principe de contradiction par exemple, s'expliquerait ainsi: le « ne pas être vraies ensemble » des propositions contradictoires serait dû à une incompatibilité matérielle des actes psychiques produisant les jugements correspondants. Ainsi, deux actes de croyance dont les significations se contrediraient ne pourraient, de fait, coexister.

20 RLI, p. 57.

21 RLI, p. 60.

Mais les psychologues trouvent une opposition chez ceux qui mettent de l'avant le caractère normatif de la logique. Les antipsychologues sont les défenseurs à l'époque de la théorie transcendantale de la logique telle que définie par Kant. Ils accusent les psychologues notamment de confondre le fait et le droit. Selon eux, les psychologues prétendent tirer une norme des enchaînements naturels de la pensée, de la pensée de fait. Mais pour eux, la logique est la science de ce que doit être la pensée, elle ne peut donc pas reposer sur les lois de la pensée telle qu'elle est. Son rôle n'est pas de rechercher des lois causales, mais des lois normatives et, contrairement à des lois causales qui seraient fondées sur des enchaînements réels, les lois normatives doivent l'être sur des enchaînements idéaux. Pour les détracteurs du psychologisme, la logique correspond donc à une éthique de la pensée, « qui ne peut pas plus être fondée sur la psychologie que la morale peut être fondée sur la vie. »

Husserl se situe à l'extérieur de cette double alternative et adopte au sein du débat une « position moyenne »²². Il observe d'abord que l'opposition entre les psychologues et les antipsychologues n'est qu'apparente et dissimule d'importants points communs. Selon lui, les deux partis situeraient l'essence de la logique dans son caractère normatif, rejetant ainsi l'idée d'une théorie logique autonome. Mais les uns chercheraient à fonder la norme dans une science théorique déjà constituée (les psychologues), alors que les autres s'en tiendraient à l'idée d'une

²² RLI, p. 181.

autonomie absolue de la norme, d'une séparation parfaite entre l'être et le devoir-être (les antipsychologistes). Pour les deux partis, si la logique est essentiellement normative, cela équivaut à affirmer que son fondement théorique ne peut être qu'à l'extérieur de son champ. C'est par rapport à cette thèse particulière que la position de Husserl est originale.

Il accorde en effet aux anti-psychologistes le mérite d'avoir reconnu que les lois logiques relèvent d'une idéalité qui demeure séparée de la psychologie. Mais ils ont confondu cette idéalité avec une normativité et c'est en cela que réside leur tort. La différence entre le contenu théorique des propositions logiques et leur fonction pratique leur a échappé, et la distinction entre l'idéal au sens normatif et l'idéal au sens théorique n'a pas été reconnue. Quant aux psychologues, Husserl reconnaît qu'ils ont aperçu la nécessité d'un fondement théorique pour les lois normatives. Mais comme nous le savons déjà, ils ont confondu ce fondement théorique avec un fondement issu de la psychologie. La raison est qu'ils « méconnaissent la différence fondamentale entre les normes purement logiques et les règles techniques d'un art de penser spécifiquement humain »²³.

B) Les deux catégories des lois logiques

Par l'exploration de ce débat, Husserl souhaite faire apparaître la possibilité d'un ensemble de lois et de principes théoriques purs qui seraient propres à la logique. Ils se distingueraient à deux niveaux de la logique telle

²³ RLI, p. 176.

qu'elle est comprise par les positions dominantes de l'époque. D'une part, ils seraient théoriques et en tant que tel, rendraient la logique indépendante de sa prétendue fonction normative unique, n'empêchant pas pour autant une fondation de cette dernière. D'autre part, en tant que lois et principes purs, ils feraient de la logique une discipline distincte de la psychologie, mais cela n'empêcherait pas qu'elle puisse utiliser des règles issues de la psychologie. C'est pourquoi Husserl affirme adopter une position moyenne. Nous l'avons dit, sa thèse est que la psychologie ne peut fournir le fondement essentiel de la logique. Toutefois, cela n'exclut pas que la psychologie puisse participer à la fondation de la logique. Il faut se rappeler en effet que Husserl reconnaît la présence, au sein de la science, de dispositifs auxiliaires pour les fondations . Les règles qui régissent ces dispositifs sont dues à la constitution spécifique de l'être humain. L'existence d'algorithmes par exemple, s'explique par l'incapacité à effectuer de longs enchaînements déductifs. Ainsi, il est possible de diviser les normes logiques en deux catégories. Il y aurait, d'une part, les normes logiques réglementant *a priori* toute opération de fondation. C'est de ces normes que traiterait la logique pure. La nécessité de telles normes serait idéale et régirait l'ensemble des sciences. Il y aurait, d'autre part, les normes régissant les dispositifs auxiliaires. Celles-ci concerneraient la dimension humaine des sciences et seraient relatives à la constitution générale de l'homme.

Ainsi, par rapport au débat, Husserl soutient que l'idéalité logique est distincte de la pure normativité et de la facticité psychologique. Il tentera par la suite de développer et de justifier sa position.

C) La sphère de l'idéalité

Sa démarche passe principalement par une critique du psychologisme. Il procède en distinguant les conséquences de ce dernier et les préjugés sur lesquels il repose.

Il confronte dans un premier temps le psychologisme et ses conséquences avec ce qui est compris dans le sens même de la science, de la logique conçue comme théorie de la science, ainsi que dans le sens des lois logiques.

La psychologie est une science des faits psychiques visant à mettre en évidence les lois naturelles de la pensée. Ses lois sont des généralisations tirées de l'expérience qu'elle découvre en procédant par induction. Or l'induction ne peut pas fonder la validité absolue d'une loi, mais seulement la plus ou moins grande probabilité de cette validité. Par conséquent, les lois logiques auraient, elles aussi, la valeur de simples probabilités. Mais il est *évident* que les lois logiques sont valables *a priori* et leur validité est justifiée par une « évidence apodictique »²⁴. Des exemples de telles lois logiques sont « les lois de la syllogistique, les lois des multiples autres types

²⁴ RLI, p. 69.

d'inférence comme celle d'égalité, comme l'inférence de n à $n+1$ de Bernoulli, comme les principes du calcul des probabilités, etc. »²⁵.

De plus, si les lois logiques étaient des expressions normatives de faits psychologiques, elles devraient comporter un contenu psychologique. Elles devraient présupposer ou inclure en elles-mêmes l'existence du psychisme. Mais, aucune loi logique n'implique dans son contenu une quelconque « matter of fact »²⁶, c'est-à-dire l'existence de représentations, de jugements, etc. Autrement dit: « Aucune loi logique - selon son sens propre - n'est une loi portant sur des facticités de la vie psychique, ni par conséquent sur des représentations (c'est-à-dire des vécus de représentation, sur des jugements (c'est-à-dire des vécus de jugement) ou sur d'autres vécus psychiques. »²⁷.

Il est vrai que l'expression des lois logiques ne pourrait se produire s'il n'y avait pas de vécus psychiques tels que des représentations, des jugements, etc. Mais selon Husserl, il n'y a ici aucun problème. Il y aurait objection seulement si l'on confondait les composantes psychologiques contribuant à l'affirmation d'une loi avec les moments logiques du contenu de la loi. Si l'appréhension ou l'expression de la loi passe par des contenus psychologiques, cela n'implique pas que la loi elle-même ne soit que l'expression des relations entre ces contenus. La loi est idéale précisément

25 RLI, p. 68.

26 RLI, p. 77.

27 RLI, p. 77.

parce qu'elle transcende les actes d'appréhension ou d'expression singuliers. Il faut donc renoncer à l'hypothèse d'un fondement psychologique du logique puisqu'elle a des conséquences qui contredisent le sens même du logique.

Il apparaît ainsi que le présupposé fondamental du psychologisme réside dans la confusion qu'il fait entre le jugement comme acte psychique et le contenu du jugement comme loi logique.²⁸ Si l'on confond la loi logique avec l'acte permettant de la connaître, la loi apparaît comme un pouvoir déterminant le cours de notre pensée. Elle n'est plus l'objet réglant l'ordre des vécus, mais la puissance réglant le cours des vécus. Or on ne peut identifier les lois causales d'après lesquelles la pensée doit procéder pour satisfaire à une norme logique à la norme elle-même. Cela équivaudrait, par exemple, à confondre les lois de la mécanique qui expliquent le fonctionnement d'une machine à calculer avec celles de l'arithmétique, qui sont les règles auxquelles doit se conformer son fonctionnement.

Ainsi, la critique du psychologisme permet à Husserl d'établir deux distinctions corrélatives. La première distinction est celle de l'acte psychique et de l'objet qui est « visé » dans cet acte. Une distinction corrélative se fait entre l'enchaînement naturel des actes psychiques et la légalité logique. Par ces distinctions, Husserl montre que l'objet logique est atteint dans un acte psychique particulier, le jugement par exemple ou le raisonnement, mais il se distingue de cet acte en tant que son objet.

²⁸ Cf. RLI, §22, 44-46.

Autrement dit, l'appréhension de l'objet logique relève de processus psychique, mais son statut ontologique, son être, est distinct de l'être psychique. Cette distinction, qui a suscité de nombreuses critiques, est celle du réel et de l'idéal.²⁹ Husserl oppose le vécu psychique comme événement réel, c'est-à-dire temporellement situé, à l'idéalité logique, qui elle, transcende le temps, et est intemporelle. Husserl revient sur cette idéalité dans la première recherche logique. Elle est alors définie comme le sens qui est visé dans un énoncé logique et qui est distinct des vécus psychiques indiqués par l'énoncé.

D) Pour en finir avec le psychologisme

Enfin, Husserl conclut son examen en affirmant que la conséquence la plus radicale est que le psychologisme est un scepticisme. Il distingue le scepticisme métaphysique, limitant la connaissance humaine en niant l'existence ou la cognoscibilité des choses en soi, du scepticisme proprement dit, ou épistémologique. Pour ce dernier «(...)il appartient au sens de la thèse théorique de nier les lois dont dépend la possibilité rationnelle de toute thèse(...)»³⁰. Pour le scepticisme épistémologique, il y a contradiction entre le contenu de la thèse et ce qui est nécessairement impliqué par la thèse en tant que telle. C'est pourquoi, le scepticisme est une absurdité logique.

²⁹ Cf. RLI, § 24, 51.

³⁰ RLI, p. 124. Voir aussi RLI, § 36 et 37.

On peut ainsi affirmer que le psychologisme est un scepticisme. En tant que théorie, le psychologisme pose un sens idéal, irréductible au fait, qu'il nie par le contenu de sa thèse, consistant précisément à subordonner le sens à une facticité anthropologique.

III. Les trois tâches de la logique pure

A) La légitimité de la logique pure

Au dernier chapitre des *Prolégomènes*, Husserl estime avoir démontré, contre le psychologisme, la validité d'une logique pure. Elle sera une théorie indépendante de toute facticité et fondera sa propre dimension normative. Comme il le dit aux paragraphes 42 et 46, elle portera sur les fondations qui organise les sciences en tant qu'expressions d'une légalité idéale :

« On ne peut plus (...) contester l'existence idéale d'une science spéciale, de la logique pure, qui délimite, dans une indépendance absolue à l'égard de toutes les autres disciplines scientifiques, les concepts qui ressortissent constitutivement à l'idée d'une unité systématique ou théorique, et qui, par voie de conséquence, étudie les connexions théoriques qui se fondent exclusivement sur ces concepts. »³¹

La forme de la logique pure sera subordonnée au contenu de ses propres lois. Autrement dit, elle aura pour objet des règles conformément auxquelles elle est elle-même organisée.

31 RLI, p. 178.

La logique pure répondra à la question des conditions idéales de possibilité d'une science, c'est-à-dire d'une théorie (§ 32 et 65). Ces conditions peuvent, d'une part, être noétiques, c'est-à-dire fondées dans l'idée de la connaissance comme telle. Elles peuvent être, d'autre part, fondées dans le contenu de la connaissance. Dans ce dernier cas, ce sont des conditions logiques. Il s'agit ici des concepts et des lois inhérents à une théorie en général.

B) La définition des tâches

Husserl distingue trois tâches revenant à la logique pure.

La première consistera à élucider les concepts primitifs essentiels dont est constitué le concept de théorie. Il s'agira d'abord d'une définition des catégories de la signification ; il faudra ainsi définir ce qu'on doit entendre par un concept, par exemple, ou un jugement. Il s'agira ensuite de définir les catégories objectives formelles, c'est-à-dire des catégories régissant la forme même de l'objectivité, abstraction faite de toute matière de la connaissance. Des exemples de telles catégories sont l'objet, l'unité, la pluralité, le nombre, la relation et, ce qui nous intéressera surtout dans la suite de notre texte, les tous et les parties. Ces distinctions seront établies au terme de la quatrième Recherche.

La seconde tâche consistera à définir les lois fondées dans les deux classes de concepts catégoriaux définis dans la réalisation de la première tâche. Par exemple, du côté des catégories de la signification, les lois de la

grammaire pure; du côté des catégories objectives formelles, la théorie pure de la pluralité des nombres.

Enfin, la troisième et dernière tâche, celle qui a fait couler tant d'encre autour de Husserl, qui s'est inspiré pour la développer des mathématiques de son époque, consistera, après avoir constitué la science des conditions de possibilité d'une théorie, à traiter *a priori* des espèces essentielles de théorie et des lois relationnelles qui s'y rapportent. Il s'agit ainsi d'une théorie des formes de théories possibles, ou, comme Husserl l'appelle, une théorie pure des multiplicités.

Je me limiterai à cette présentation de la logique pure et de ses tâches, qui sera largement suffisante pour la compréhension des prochains chapitres.

Conclusion

Dans cette première partie, j'ai présenté la définition de la logique proposée par Husserl dans les *Prolégomènes*. Pour ce faire, il a fallu restituer le débat épistémologique opposant Husserl aux psychologues. Contrairement à ce qu'affirment ces derniers, la psychologie ne peut fournir les fondements théoriques nécessaires à la logique. Une logique comprise comme une discipline théorique, pure et *a priorique* a ainsi été reconnue comme possible et légitime, et c'est ce que Husserl visait à montrer. Les tomes suivants chercheront à accomplir les tâches prescrites par Husserl au terme des *Prolégomènes*. Dans le chapitre suivant, je tenterai de décrire le

parcours suivi par Husserl dans la troisième Recherche. Nous pourrions ainsi clarifier ce que Husserl entend par la nécessité de définir les « catégories objectives formelles ».

De la théorie des tous et des parties : les premiers pas vers l'ontologie formelle

Introduction

Dans la préface à la deuxième édition des *Recherches logiques*, Husserl disait de la troisième Recherche : « J'ai l'impression que cette Recherche a été trop peu lue. Elle m'a été à moi-même d'une grande utilité, comme du reste elle est, sans aucun doute, une condition essentielle pour la pleine compréhension des Recherches suivantes. »³²Cette Recherche, intitulée *De la théorie des tous et des parties*, traite essentiellement de certains types de parties, ainsi que des liens qui les unissent entre elles, et au tout auquel elles appartiennent³³. Je tenterai dans ce deuxième chapitre de présenter les principales notions définies dans la troisième Recherche.

Dans cette Recherche, Husserl s'attaque pour la première fois dans l'ensemble des *Recherches logiques* aux questions relatives à l'ontologie formelle. Il ne s'agira plus, comme il a été fait dans les Recherches précédentes et comme il sera fait dans les Recherches suivantes, d'une

³² RLI, p. XVIII.

³³ Pour un tour d'horizon traitant de l'importance qu'a eu la troisième Recherche dans le courant phénoménologique, ainsi que dans l'oeuvre même de Husserl, voir l'important texte de R. Sokolowski, « The Logic of parts and wholes in Husserl's *Investigations* », in Mohanty, J. N., ed., *Readings on Husserl's Logical Investigations*, La Haye : Martinus Nijhoff, 1977. pp. 94-111.

simple analyse des contenus de conscience, mais d'une analyse des lois et des structures qui organisent *a priori* les « catégories objectives formelles ». La première tâche relative à la logique pure, dont l'un des aspects, celui concernant les catégories de signification, a déjà été traité dans les deux premières Recherches, sera ainsi abordée dans son deuxième aspect.

Husserl commence sa Recherche par l'étude des contenus dépendants et des contenus indépendants, s'inspirant ainsi des notions utilisées par les psychologues, pour ensuite dépasser la sphère des données purement psychologiques et considérer les rapports entre les tous et les parties en tant que catégories purement formelles. Il sera conduit à la définition de plusieurs concepts qui garderont pour l'ensemble de son oeuvre une importance essentielle.

I. Le concept de partie

Husserl débute sa recherche en proposant une définition du concept de partie considéré dans son acception la plus large. Une partie, nous dit-il, correspond « à tout ce qui est discernable « dans » un objet ou, pour parler objectivement, à tout ce qui est « donné » en lui. »³⁴. En ce sens, peuvent être des parties aussi bien un objet physique, une qualité perceptible, que la position spatiale d'une chose par rapport à une autre. La patte d'une chaise par exemple, serait considérée, par rapport à la chaise, comme une partie physique constitutive de celle-ci. La couleur de la chaise satisferait

³⁴ RL3, p. 9.

également la définition de partie de la chaise comme tout; de même, la position spatiale de la chaise par rapport à d'autres objets, par exemple la caractéristique d'être située à la gauche de telle table, constituerait une partie de la chaise.

Mais cette définition est trop large. Il semble, nous dit Husserl, qu'il faille ramener le concept de partie à la sphère psychologique et donc, au concept plus restreint d'objet indépendant, ou, comme l'appelle les psychologues, de contenus indépendants. Dès lors, il s'agit essentiellement pour lui d'examiner les distinctions établies par l'école psychologue, particulièrement par Karl Stumpf, pour les clarifier et les approfondir. Il espère ainsi les faire siennes et arriver à une définition plus précise des concepts de tout et de partie qui transcendent la sphère purement psychologique pour concerner tous les objets.

A) Objets indépendants

Dans un premier temps, puisque pour les psychologues, le concept de partie équivaut à celui de contenu indépendant, Husserl reprend l'importante distinction entre contenu indépendant et contenu dépendant : « Il y a des contenus indépendants là où *l'on peut se représenter séparément, selon leur nature*, les éléments d'un complexe de représentations (d'un complexe de contenus); il y a des contenus dépendants là où ce n'est pas le cas. »³⁵. D'après une telle définition, une patte de chaise par exemple serait

³⁵ RL3, p. 11.

considérée comme un contenu indépendant, et donc comme une partie, car elle pourrait faire l'objet d'une représentation séparée de celle de la chaise ; elle pourrait être donnée dans une représentation avec ses caractéristiques propres, et non pas comme la patte particulière d'une chaise particulière. Husserl présente comme suit le critère de séparabilité :

« Séparabilité signifie seulement que nous pouvons maintenir ce contenu identique dans notre représentation, malgré une variation illimitée (arbitraire, qui ne soit interdite par aucune loi fondée dans *l'essence* du contenu) des contenus liés et, en général, donnés avec lui ; ce qui, à son tour, veut dire que ce contenu resterait inchangé par la suppression de tout ensemble quelconque de contenus donnés avec lui. »³⁶

Il y a donc une continuité entre d'une part, les propriétés d'une partie indépendante en tant que partie d'un tout et celles, d'autre part, de la partie en tant qu'entité séparée du tout. La représentation de la patte de chaise séparée de celle de la chaise, conserve et laisse intactes la plupart des mêmes propriétés de la patte. Pour notre philosophe, si un contenu peut être représenté de manière identique, qu'il soit intégré à un tout ou séparé de lui, cela suffit à authentifier son indépendance. Comme nous le verrons plus en détail dans ce qui suit, cela suffit également pour obtenir la certitude qu'une telle entité puisse *exister* indépendamment en tant qu'objet matériel, intellectuel, idéal, etc., car :

« (...)dans la « nature » du contenu lui-même, dans son essence idéale, n'est fondée aucune dépendance à l'égard d'autres contenus : il

36 RL3, P. 17.

est dans son essence, par laquelle il est ce qu'il est, indifférent à tous les autres. Il peut se trouver que *dans les faits*, avec l'existence de ce contenu d'autres contenus nous soient donnés, et selon des règles empiriques; mais dans son essence concevable idéalement, ce contenu est indépendant, cette essence n'exige par elle-même, donc *a priori*, aucune autre essence qui soit entrelacée avec elle. »³⁷

B) Objets dépendants

Les contenus dépendants se définissent par opposition aux contenus indépendants : contrairement à ceux-ci, ils ne peuvent faire l'objet d'une représentation séparée du tout dont ils sont des parties. De plus, la relation entre un contenu dépendant et un ou plusieurs autres contenus, est de nature à entraîner l'élimination du contenu dépendant si l'élimination d'un contenu auquel il est lié a lieu. Ainsi, les contenus dépendants, d'une part, doivent être intégrés dans un tout plus large pour exister et, d'autre part, leur existence nécessite celle d'autres contenus. Ces derniers nous dit Husserl, sont des « compléments » des contenus dépendants :

« Le ne-pas-pouvoir-exister-pour-soi » d'une partie dépendante signifie, par conséquent, *qu'il y a une loi d'essence d'après laquelle l'existence d'un contenu de l'espèce pure de cette partie (par exemple de l'espèce couleur, forme, etc.) présuppose absolument l'existence de contenus de certaines espèces correspondantes c'est-à-dire (s'il est encore besoin d'ajouter cette précision) de contenus auxquels il appartient en tant que partie ou en tant qu'il est quelque chose d'inhérent, de rattaché à eux. »*³⁸

37 RL3, p. 18.

38 RL3, p. 23.

Un exemple de cette dépendance entre objets se trouve dans le lien entre les différentes parties du tout que constitue une relation, une « connexion » comme l'appelle Husserl. La partie que l'on pourrait appeler « relationnelle » d'un objet, celle par exemple qui exprime la caractéristique de celui-ci d'être-à-la-gauche d'un autre objet, exige d'être complétée par un autre contenu. Celui-ci appartiendrait à l'objet effectivement situé à gauche. La représentation d'une relation exige donc la représentation des objets auxquels appartiennent les parties relationnelles; et la représentation de celles-ci est dépendante de celle de tous les objets concernés par la relation. Un autre exemple de cette dépendance est donné par ce qui unie la couleur et l'extension d'un objet. Pour Husserl, ils appartiennent tous deux à des essences correspondantes. Il semble qu'au premier abord, la couleur d'une chaise particulière puisse être distinguée de son extension, c'est-à-dire de sa forme et de sa dimension. Pour le confirmer, il est possible de mettre en application la technique qui recevra plus tard le nom de « variation eidétique » qui consiste à faire varier la couleur de la chaise indépendamment de son extension. Selon Stumpf, une telle méthode permettrait de déterminer s'il s'agit ou non d'une partie indépendante. Husserl rétorque cependant qu'en faisant varier la couleur d'un objet tout en maintenant identique son extension, il n'y a que *l'espèce* de la couleur qui varie, et non pas le *genre* couleur; ce dernier, n'est pas remplacé par un autre genre. En effet, éliminer le genre couleur d'une chose, autrement dit

la présence de la couleur, serait suffisant pour éliminer l'extension de cette chose. Ainsi, l'extension et la couleur d'un objet ne pouvant être représentées séparément, elles doivent être considérées comme des parties dépendantes l'une de l'autre et également du tout dont elles sont des parties. Ces relations de dépendance, rappelons-le, sont susceptibles de s'appliquer aux objets pris dans un sens large, ce qui signifie autant aux objets physiques qu'aux idées.

Il faut noter par ailleurs qu'Husserl ne souhaite pas défendre l'idée d'une certaine relation qui existerait entre une partie dépendante et la conscience. Ce qu'il affirme, c'est qu'il n'est pas possible de *penser* séparément une partie dépendante. Il n'est pas possible de penser séparément une couleur, de la penser sans penser aussi à une étendue qui la détermine. Or, cette impossibilité de penser une partie dépendante, signifie que cette partie ne peut *exister* séparément et c'est en cela que Husserl se distingue des psychologues. L'impossibilité ne renvoie pas, comme le suggéraient déjà les *Prolégomènes*, à une incapacité psychologique des êtres humains, mais à l'impossibilité logique idéale de séparer certaines significations d'autres significations. Si un objet ne peut être rationnellement pensé d'une certaine façon, c'est qu'il ne peut exister de cette façon. La nécessité par exemple pour une partie dépendante d'être complétée par une autre partie renvoie à la nécessité appartenant à la nature, à la signification de la partie elle-même, à son essence donc :

«Des distinctions comme celle-ci : un objet (nous choisissons à nouveau le terme le plus général qui embrasse aussi les contenus intuitifs de vécus possibles) peut exister en soi et pour soi tandis qu'un autre ne peut exister que dans ou avec un autre objet, ne concernent pas des facticités de notre pensée subjective. Ce sont des distinctions objectives, fondées dans l'essence *pure* des choses, mais qui, parce qu'elles existent et que nous les connaissons, nous obligent à énoncer qu'une pensée qui s'en écarterait serait impossible, c'est-à-dire qu'un jugement qui s'en écarterait serait erroné. Ce que nous ne pouvons penser ne peut exister, et ce qui ne peut exister, nous ne pouvons pas le penser : cette équivalence définit la différence entre le concept prégnant de penser et celui de se représenter et penser au sens habituel et subjectif. »³⁹

C) Les différents types de parties

Grâce à la distinction établie entre objet dépendant et objet indépendant, Husserl est en mesure de fixer un ensemble de définitions concernant le concept de partie. Il définit d'abord ce qu'il appelle des « morceaux ». Un morceau est une partie indépendante par rapport à un tout *W* dans lequel il est intégré. Si l'on sépare un morceau d'un tout dont il est une partie, il devient un tout en lui-même et s'appelle alors un *concretum*. Il définit ensuite ce qu'il nomme les « moments ». Les moments sont des parties dépendantes par rapport à un tout *W* dont ils sont des parties. Les moments peuvent aussi être appelés des « parties abstraites ». Comme nous l'avons dit, les moments ne peuvent exister séparément d'un complément, mais il est possible de les en distinguer du point de vue de

³⁹ RL3, p. 21.

leurs caractéristiques et de les considérer pour eux-mêmes. Dans une telle perspective, un moment est appelé un « abstractum ». Un objet considéré dans sa relation avec ses moments abstraits s'appelle un « *concretum relatif* ». Un « *concretum relatif* » peut aussi être un moment abstrait d'un tout ayant une extension plus importante. Si le *concretum* n'est un moment abstrait d'aucun tout *W*, on le nomme un « *concretum absolu* ».

II. Les lois idéales dans la troisième Recherche

A) Fondation

A travers les développements qui précèdent, Husserl tente de mettre en évidence pour ensuite la caractériser la nature du lien entre les différents types de parties. Nous nous attarderons au lien qui unit les moments.

Si une partie est un moment, alors nous dit Husserl, il existe nécessairement une connexion entre elle et les autres parties qui la complètent au sein d'un même tout. Nous l'avons brièvement évoqué, cette nécessité est une loi objective et idéale. En vertu d'une telle loi, il est nécessaire que précisément tel moment soit compris avec précisément tel autre moment dans un tout. Par exemple, conformément à une loi universelle et inconditionnellement valide, l'existence d'un contenu appartenant à l'espèce pure « couleur » présuppose l'existence d'un contenu appartenant à l'espèce pure « extension ».

Les lois reliant des contenus dépendants trouvent leur expression dans la définition que donne Husserl de la notion de fondation. Cette notion, inspirée de Meinong⁴⁰, reçoit ici un sens différent de celui utilisé dans les *Prolégomènes*. Husserl la définit de la manière suivante : « Si conformément à une loi d'essence un α ne peut exister comme tel que dans une unité qui l'embrasse et qui le relie avec un μ , nous disons qu'un α comme tel a besoin d'être fondé par un μ , ou encore qu'un α comme tel a besoin d'être complété par un μ . »⁴¹

Si l'on reprend l'exemple du couple couleur extension, nous pouvons affirmer que si l'espèce A (couleur) et l'espèce M (extension) satisfont une telle définition, si A1 (ce rouge particulier) et M1 (cette forme particulière de triangle) sont des instances des espèces pures A et M et qu'ils sont réunis dans un tout, alors A1 est fondé sur M1. De plus, A1 est exclusivement fondé sur M1 si le besoin de A1 d'être complété est satisfait uniquement par M1. A1 et M1 en particulier et A et M en tant qu'espèces, se tiennent alors dans une relation de fondation. Affirmer que A1 ou A est fondé sur un certain moment équivaut à dire que A1 ou A a besoin d'être complété par une autre partie et est donc dépendante relativement au tout W qu'elle forme avec M1 ou M. Ce qui signifie que A1 ou A est un moment de W.

40 Cf. Sokolowski, R., « The Logic of part and wholes in Husserl's *Investigations* », in Mohanty, J. N., ed., *Readings on Husserl's Logical Investigations*, La Haye : Martinus Nijhoff, 1977. pp. 94-111.

41 RL3, p.45.

La relation de fondation entre les moments peut prendre plusieurs formes. Les moments peuvent être reliés entre eux de manière réciproque ou non réciproque. Ils peuvent également l'être de manière médiate ou immédiate. La couleur et l'extension par exemple, sont réciproquement liées, car ils sont fondés l'un sur l'autre et nécessitent d'être complétés l'un par l'autre : la couleur ne peut être représentée ni existée sans l'extension et l'extension ne peut être représentée ni existée sans la couleur. Ils sont également reliés de manière immédiate car la connexion ne comporte aucun intermédiaire. Pour illustrer la relation de fondation médiate, Husserl propose l'exemple de la clarté. La clarté est reliée à l'extension par une relation médiate puisque entre eux s'interposent la couleur. En effet, la clarté est un moment de la couleur et, par conséquent, elle est reliée à l'extension uniquement en vertu de la connexion entre la couleur et l'extension. Par ailleurs, une relation non-réciproque de fondation prévaut lorsqu'un moment exige un autre moment comme son complément, mais que celui-ci n'a pas besoin du premier. Par exemple, pour Husserl, certains jugements exigent comme complément une perception. Par cette dernière, l'objet jugé est objet d'une représentation. Mais la perception quant à elle, n'a besoin d'aucun jugement pour se réaliser.

B) Le concept de tout

Il ressort de ce qui précède qu'un concept de tout peut être défini uniquement sur la base des relations qui unissent les parties entre elles.

Grâce à la compréhension du concept de moments et de la notion de fondation, Husserl peut définir de manière originale ce qu'il appelle le concept « strict » de tout. Pour lui, un tout est un ensemble de contenus unifiés par la relation de fondation sans qu'intervienne un quelconque élément supplémentaire ou extérieur. Chaque contenu compris dans un tout est connecté, de manière médiate ou immédiate, réciproque ou non réciproque, avec les autres contenus compris dans le même tout. Aucun autre élément ne rend possible l'unité des moments interreliés. L'unité émerge ainsi de la dépendance ontologique des parties, de leur besoin d'être complétées par d'autres contenus en conformité avec une loi. De tels contenus sont unifiés par leur propre nature avec les autres. La simple nécessité de coexistence, c'est-à-dire le besoin pour un moment d'être complété par un autre, est suffisante pour produire l'unité d'un tout. Autrement dit, lorsque l'on ne peut concevoir l'existence séparée d'un moment de celle de son tout, nul besoin d'un principe supplémentaire pour produire l'unité de ce dernier; la seule entité unificatrice de ce type de tout sont les relations de fondations. Mentionnons enfin que ce type d'unité est ce que Husserl nomme un « prédicat catégorial », car il est fondé sur une loi idéale définissant les relations nécessaires à propos de contenus particuliers.

II. L'*a priori* formel et matériel, analytique et synthétique

A) Concepts formels et concepts matériels

Il apparaît que pour Husserl, la nécessité en vertu de laquelle les moments s'unifient au sein d'un même tout repose sur l'essence de ces moments. Il n'est pas aléatoire, nous dit-il, qu'un contenu particulier, la couleur d'un objet par exemple, se combine avec d'autres contenus dans cet objet. L'essence auxquels appartiennent ces contenus se traduit dans les noms des concepts composant certains types de propositions qui expriment des connexions nécessaires entre elles. A partir de cela, Husserl souhaite établir la distinction entre certains concepts que nous avons évoqués précédemment (couleur, extension, apparence, clarté, maison) exprimant l'essence de certaines entités, et ce qu'il appelle les « concepts formels purs ». Ces derniers correspondent à ce que la première tâche de la logique pure décrite dans les *Prolégomènes* visait à définir. Les concepts formels nous dit Husserl sont des concepts vides de tout contenu particulier, qui se réfèrent à tout objet pris dans un sens large. Leur extension nous dit-il comporte tout ce qui répond au « quelque chose en général ». C'est à eux que les catégories de la logique formelle et de l'ontologie formelle appartiennent. Les concepts « un », « objet », « qualité », « relation », « nombre », « pluralité », ainsi que ceux de « tous » et de « parties » sont des concepts formels. Ils diffèrent essentiellement de ce que Husserl appelle des concepts matériels, par exemple les concepts « couleur », « intensité », « arbre », « maison ». Tandis

que les concepts formels renvoient à la notion vide du « quelque chose en général », les concepts matériels renvoient aux notions supérieures matérielles de genres ou de catégories dans lesquels les différentes ontologies matérielles, l'ontologie des choses physiques par exemple, ont leur origine.

B) Analytique *a priori* et synthétique *a priori*

Cette distinction entre concepts formels et concepts matériels fournit la base nécessaire à la distinction capitale entre loi analytique *a priori* et loi synthétique *a priori*. Les distinctions de Husserl diffèrent des définitions traditionnelles entre proposition analytique et proposition synthétique attribuées à Kant. Husserl ne comprend d'ailleurs pas qu'on puisse qualifier celles-ci de classiques.⁴² De manière générale, les lois analytiques *a priori* sont constituées uniquement de concepts formels, contrairement aux lois synthétiques *a priori* qui sont fondées sur des concepts matériels. Par conséquent, chaque relation de fondation entre les différents moments que nous avons données en exemple jusqu'ici tombe dans la sphère de l'*a priori* synthétique. Husserl donne comme exemple de loi analytique *a priori*, la proposition suivante : « Un tout ne peut exister sans des parties ».

Une loi analytique est une proposition universelle, libre de tout concept matériel de même que de toute présupposition implicite ou explicite d'existence d'individu. Elle peut néanmoins donner lieu à une

⁴² RL3, p. 40.

particularisation. Une particularisation se réalise lorsque sont introduits des concepts matériels ou bien une affirmation concernant l'existence de certaines entités particulières. On appelle alors le résultat d'une telle particularisation, une nécessité analytique, ou une « proposition analytiquement nécessaire. » Husserl en donne cette définition : «(...)elles) comportent une vérité pleinement indépendante de la nature concrète particulière de leurs objectités (conçues comme déterminées ou dans une généralité indéterminée) ainsi que de la facticité éventuelle du cas donné et de la valeur de la position éventuelle d'existence; »⁴³. Il est possible de « formaliser », avec le sens particulier qu'a pour Husserl un tel exercice, les propositions analytiques nécessaires. Elles sont alors considérées comme des cas spéciaux ou bien des applications empiriques de lois formelles analytiques dont la validité apparaît à travers la formalisation. En effet, dans une proposition analytiquement nécessaire, il doit être possible, sans altérer en rien la forme logique de la proposition, de remplacer chaque nom de concepts matériels soit par l'expression « quelque chose » soit par une catégorie formelle et d'en éliminer toute présupposition d'existence. Par exemple, si nous considérons la proposition analytique « Cette maison possède un toit, des murs, des planchers et ses autres parties », nous pouvons la formaliser en remplaçant chaque concept matériel par les concepts formels de « tout » et de « partie ». Nous obtenons alors une

43 RL3, p.39.

proposition analytique pure de la forme suivante : « Un tout a des parties ». Comme le dit notre philosophe à propos de cette nouvelle formule:

« Cette loi n'implique pas de signification qui exprimerait une espèce ou un genre concrets. La position d'existence individuelle qu'impliquait dans notre exemple le *ceci* a, comme on le voit, disparu, par le passage à la loi pure. Et c'est là une loi analytique, elle s'édifie purement avec des catégories logiques formelles et des formes catégoriales. »⁴⁴

Comme nous le verrons dans la troisième partie, bien que le sens qu'attribue Husserl à la formalisation soit différent de ce que l'on ait coutume d'entendre à notre époque par un tel exercice, les propositions de Husserl peuvent faire l'objet de tentatives de formalisation menées à l'aide de langages formels actuels, qui n'étaient pas disponibles à l'époque de la publication des *Recherches logiques*.

Il existe par ailleurs certains *concreta* relatifs dont les noms incluent comme des parties de leur propre signification une référence à d'autres *concreta*. Les propositions traduisant de telles relations sont également considérées comme des propositions analytiquement nécessaires. Par exemple, la proposition, « Il ne peut y avoir d'enfants sans parents » exprime une nécessité analytique. Les significations des termes tels que « parents » et « enfants » comportent nécessairement, comme une partie de leur propre signification, une référence à un autre objet. Dans de telles

44 RL3, p.39.

propositions, il ne s'agit pas d'une connexion entre deux essences; la signification du terme « parent » est incluse dans la signification du terme « enfant », et vice versa. Ainsi, la relation entre les termes « parent » et « enfant », est analogue à celle entre les termes « tout » et « partie ». La proposition analytiquement nécessaire « Il ne peut y avoir un enfant sans des parents » est une spécification de la loi analytique formelle exprimée dans la proposition « Il ne peut y avoir un tout sans des parties ».

Les termes « couleurs » et « extension » par ailleurs, n'incluent aucune référence à une autre partie de leur signification. Néanmoins, nous avons vu qu'en vertu de son essence, la couleur est nécessairement et universellement reliée à l'extension. Autrement dit, nous avons vu la nécessité du principe « Une couleur ne peut exister sans un espace qu'elle recouvre ». Mais puisque le terme « couleur » n'inclut pas dans sa signification une référence à quelque chose d'autre, la nécessité du principe formulé ainsi « Une couleur ne peut exister sans un espace qu'elle recouvre » doit être synthétique. Ainsi, même si en vertu de son essence, la couleur est impensable sans une association avec un autre contenu, un espace qu'elle recouvre, la notion de couleur n'entraîne pas analytiquement celle d'espace. Le principe « Une couleur ne peut exister sans un espace qu'elle recouvre » est donc une vérité *a priori* synthétique ou *a priori* matérielle. Husserl définit donc les propositions synthétiques *a priori* en les opposant aux analytiques *a priori* :

« Toute loi pure qui inclut des concepts concrets d'une manière qui ne souffre pas *salva veritate* une formalisation de ces concepts (en

d'autres termes, toute loi de ce genre qui n'est pas une nécessité analytique) est une loi *synthétique* a priori. Les particularisations de ces lois sont des nécessités synthétiques; parmi lesquelles il y a aussi naturellement des particularisations empiriques comme, par exemple, *ce rouge est différent de ce vert.* »⁴⁵

Conclusion

Jusqu'ici, nous avons présenté et caractérisé la théorie de Husserl concernant la logique pure, la logique comprise comme une théorie de la science, pour ensuite pénétré plus particulièrement dans l'une des Recherches menant à la constitution et à l'achèvement de la discipline. Ce deuxième chapitre a permis de définir plusieurs concepts : ceux de tout et de partie, mais aussi ce qu'on doit comprendre par un concept formel, par la formalisation au sens husserlien et par les propositions analytique et synthétique *a priori*. Nous avons également vu que la distinction entre objet dépendant, ou moment, et objet indépendant, ou morceau, doit être comprise à l'aide de la notion plus fondamentale de fondation, qui est une forme de dépendance ontologique. La sphère de « l'objectivité-en-général », c'est-à-dire de l'objectivité formelle, a également été explorée et les résultats de ces travaux seront utilisés à plusieurs reprises dans les Recherches suivantes. Je me limiterai néanmoins à cette présentation des thèses de Husserl et tenterai dans la suite de l'ouvrage de présenter les tentatives de formalisation de la théorie des touts et des parties menées par certains logiciens.

45 RL3, p. 40.

Les tentatives de formalisation de la théorie des touts et des parties

Introduction

Nous avons vu que Husserl aspirait à faire de sa théorie des touts et des parties une théorie purement formelle. Il définit ce qui est formel, une théorie par exemple, ou un concept, comme ce qui ne fait référence à aucun objet particulier, mais à tous les objets possibles, abstraction faite de leurs particularités. Cependant, cela n'implique pas pour lui qu'une théorie formelle soit exprimée et systématisée dans un langage formel. Une proposition de la forme « Il ne peut y avoir de tout sans des parties » est une proposition formelle selon Husserl puisqu'elle n'est constituée que de concepts formels, en plus d'être régie selon une loi universelle et *a priori*. Néanmoins, Husserl reconnaissait lui-même dans la deuxième partie de la troisième Recherche qu'une démarche visant à l'expression et la systématisation de ses propositions dans un langage formel était souhaitable, et il prétendait en fournir les bases préalables dans l'important paragraphe 14:

« Ces idées ne veulent ni ne peuvent prétendre qu'à être de simples indications pour une théorie future des touts et des parties. Pour mener réellement à bonne fin la théorie pure que nous envisageons ici, il faudrait définir tous les concepts avec une exactitude mathématique et en déduire les théorèmes par des *argumenta in forma*, c'est-à-dire mathématiquement. Il en résulterait une vue synthétique complète et nécessaire des complications possibles *a priori* dans les *formes* des touts

et des parties, ainsi qu'une connaissance exacte des rapports possibles dans cette sphère. Ce but est accessible, les modestes tentatives que nous avons faites dans ce chapitre, de traiter ces questions d'une manière purement formelle, l'ont prouvé. De toute manière, le passage progressif des formations conceptuelles et des théories vagues aux concepts et aux théories mathématiquement exacts est, ici comme partout, la condition préliminaire d'une vision pleinement évidente des rapports aprioriques et le postulat incontestable de la science. »⁴⁶

Il est convenu dans l'histoire de la philosophie du vingtième siècle de considérer la troisième Recherche comme la première tentative d'élaboration systématique d'une méréologie, c'est-à-dire d'une théorie des formes des tous et des parties. Il faut attendre Stanislaw Lesniewski, en 1916, pour qu'un système méréologique soit systématisé et exprimé dans un langage purement formel. Quelques philosophes ont tenté d'aborder la troisième Recherche avec l'intention d'en fournir une version formelle et de réaliser ainsi le souhait de Husserl. Eugénie Ginsberg⁴⁷ fut la première à analyser cette possibilité, mais elle soutint que la tâche prescrite par Husserl n'était pas possible. Sokolowski⁴⁸, auquel nous avons déjà fait référence, a également avancé quelque peu sur ce terrain, mais c'est seulement en 1982, avec Peter Simons et son article intitulé « The

46 RL3, pp. 74-75.

47 Ginsberg, E., 1929, « Zur Husserlschen Lehre von den Ganzen und Teilen », in *Archiv für systematische Philosophie* 32, pp. 109-120.

48 Sokolowski, R., « The Logic of part and wholes in Husserl's *Investigations* », in Mohanty, J. N., ed., *Readings on Husserl's Logical Investigations*, La Haye : Martinus Nijhoff, 1977. pp. 94-111.

Formalisation of Husserl's Theory of Wholes and Parts »⁴⁹ qu'une réelle tentative de formalisation menée avec des outils logiques contemporains est apparue. Cette tentative, jugée rétrospectivement par Simons comme étant trop ambitieuse, n'en garde pas moins une certaine importance, notamment dans le regard nouveau qu'elle porte sur le texte de Husserl : « The principal aim of this explanatory essay was to show that Husserl's difficult text could be given a consistent and reasonable interpretation, where Ginsberg had claimed that his views were confused. »⁵⁰

A la suite de Peter Simons, Kit Fine s'est intéressé au problème et récemment, Fabrice Correia a repris le flambeau. Les buts des trois auteurs consistent principalement à clarifier les propositions de Husserl à l'aide d'outils logiques fréquemment utilisés par la philosophie de tradition analytique. Cet objectif de clarification repose sur le fait que tous sont d'accord pour dire de la Recherche qu'elle présente plusieurs défauts de forme et de fond : manque de clarté, ambiguïtés et difficultés d'interprétation, formulations confuses, etc. Malgré leur diagnostic sévère, ils parviennent tout de même à certains résultats fructueux. Grâce à leurs travaux, certaines erreurs contenues dans la Recherche sont mises en lumière. On constate également qu'il est possible de reprendre certains éléments de la Recherche pour en faire des armes conceptuelles que

49 Cf. PSF

50 Simons, P., Simons, P., *Parts ; A Study in Ontology*, New York : Oxford University Press, 1987. p. 311.

certaines jugent précieuses, notamment en ce qui concerne les concepts de dépendance et de fondation. Nous verrons, dans cette dernière partie, en quoi consistent les propositions générales des trois auteurs afin d'en extirper un noyau commun qui puisse se conformer à ce que nous connaissons déjà de la conception de la logique de Husserl ainsi que de la troisième Recherche. La notion de fondation, à partir de laquelle six théorèmes sont définis, représente la difficulté principale de cette entreprise.

I. Fondation

La fondation est une loi exprimant un lien de dépendance ontologique entre deux entités en vertu de la nature de ces entités. Elle constitue le concept fondamental sur lequel les six théorèmes traitant des tous et des parties sont élaborés. C'est pourquoi Fine, Simons et Correia s'attardent à son analyse et à sa caractérisation.

A) Définitions et propositions de Fine

J'ai présenté plus haut la définition que Husserl donne de la notion de fondation⁵¹. Fine propose de la nommer la « fondation d'espèces » (« *species foundation* »). J'y ferai référence dans ce qui suit en utilisant l'abréviation

51 En voici un rappel : « Si, conformément à une loi d'essence un α ne peut exister comme tel que dans une unité qui l'embrasse et qui le relie avec un μ , nous disons qu'un α comme tel a besoin d'être fondé par un μ , ou encore qu'un α comme tel a besoin d'être complété par un μ . »p.25

SF. J'ai également montré que Husserl définit un rapport de fondation entre individus particuliers⁵². Fine nomme ce dernier la « fondation d'objets » (« *objectual foundation* »), à laquelle je ferai par la suite référence en utilisant l'abréviation *OF*. Toutes deux peuvent être considérées comme des relations binaires, la relation d'espèces reliant deux espèces, celles-ci étant définies par Husserl comme des « genres purs » d'objet, la fondation d'objet reliant deux individus déterminés appartenant chacun à une espèce particulière.

Contrairement à Simons et à Correia, Fine estime que la formalisation de la théorie de Husserl n'exige pas d'être réalisée en commençant par la formalisation de la *SF*. Même s'il reconnaît celle-ci comme étant plus fondamentale que l'*OF*, il croit possible et même souhaitable de travailler avec cette dernière :

« It is clear that Husserl thinks that the objectual notions are somehow to be understood in terms of the generic ones ; and it is for this reason that he generally prefers to invoke reference to the species. But the theory of species and of their connection with objects is best guided by the much simpler and less problematic theory of objects ; and, for this reason, it seems advisable to begin with the theory of objects. »⁵³

52 « Si, en conséquence, α_0 , μ_0 sont des cas singuliers déterminés, réalisés dans un seul tout, des genres purs α ou μ se trouvant dans le rapport indiqué, nous dirons que α_0 est fondé par μ_0 et exclusivement fondé par μ_0 quand seul μ_0 peut satisfaire ce besoin d' α d'être complété. (pp.45–46)

53 KFF, p. 465.

Il est vrai que Husserl mentionne clairement et à plusieurs reprises la primauté de la *SF* sur la *OF*, cette dernière devant être comprise à partir de la première. Fine le reconnaît et son choix vise seulement à simplifier sa tâche. Il soutient par ailleurs que sa démarche s'accordera avec la réduction de la *OF* en termes de *SF*.

Fine parvient ainsi à élaborer un système en considérant la *OF* comme notion fondamentale. Contrairement à Simons et à Correia, Fine mène ses recherches en utilisant une théorie de fondation d'objets de premier ordre qui n'est pas modale. Ce système, qui a été analysé par Simons dans *Parts*, me semble sur certains points assez éloigné de la pensée de Husserl. D'abord, le choix de Fine de traiter en premier lieu de la fondation d'objets tout en prétendant pouvoir remonter ensuite à la fondation d'espèces, semble causer quelques problèmes, notamment pour la formalisation des six théorèmes de Husserl. Mais, comme le remarque Correia, il semble également que Fine se méprenne sur l'interprétation de la *OF*. Avant de montrer à quoi tient cette méprise, je présenterai d'abord les axiomes que Fine propose pour un premier pas vers la formalisation de la théorie des tous et des parties de Husserl. Ces axiomes caractérisent la *OF* et permettent par la suite à Fine de dériver les théorèmes de Husserl.

En plus des connecteurs traditionnels de la logique des prédicats, j'utiliserai le système de notation suivant, emprunté à Simons, pour présenter les théories des auteurs : les lettres grecques α , β , etc. désignent

des « espèces », les lettres $a, b,$ etc. représentent des membres arbitraires des espèces $\alpha, \beta,$ etc. respectivement. Les lettres s, t représentent des membres considérés pour eux-mêmes, indépendamment de l'espèce à laquelle ils appartiennent. Par exemple, l'expression « $s \in \alpha$ » signifie « s appartient à l'espèce α ». L'expression « $\alpha \mid \beta$ » signifie que α est fondé sur β ; enfin, reprenant la terminologie de Goodman, « $\alpha < \beta$ » signifie que α est une partie propre (« *proper part* ») de β , c'est-à-dire que les deux entités, α et β , ne peuvent coïncider; « $\alpha \leq \beta$ » signifie que α est une partie de β et que les deux peuvent coïncider. Comme Fine juge que l'utilisation d'un langage modal n'est pas nécessaire, contrairement à Simons et à Correia, je présenterai les particularités du langage de ces derniers dans les parties suivantes. Enfin, je rappelle qu'en vertu de ce que signifie une catégorie objective formelle pour Husserl, le domaine correspond ici à tous les objets possibles, qu'ils soient concrets ou abstraits.

Voici les axiomes principaux de la théorie de Fine caractérisant les notions de parties et de fondation⁵⁴ :

Axiomes concernant les parties

- | | | |
|-----|----------------|---|
| (1) | (Réflexivité) | $x \leq x$ |
| (2) | (Transitivité) | $x \leq y \ \& \ y \leq z \supset x \leq z$ |
| (3) | (Antisymétrie) | $x \leq y \ \& \ y \leq x \supset x = y$ |

54 KFF, pp. 469-470.

Axiomes concernant la fondation

- (4) (Appartenance) $x | y \supset \neg y \leq x$;
- (5) (Transitivité qualifiée⁵⁵) $x | y \& y | z \& \neg x \leq z$
 $\supset x | z$;
- (6) (Addition à gauche) $x | y \& x \leq x+ \& \neg y \leq x+ \supset x+ |$
 y ;
- (7) (Soustraction à droite) $x | y \& y' \leq y \& \neg y' \leq x \supset x | y'$;
- (8) (Intégrité) $\exists y (x | y) \supset \exists y (x | y \& x \leq y \&$
 $\forall z (x | z \supset z \leq y))$;

(4) affirme qu'aucun objet ne peut être fondé sur ses parties. (5) affirme que si un premier objet est fondé sur un second objet et que celui-ci est fondé sur un troisième objet, alors le premier est fondé sur ce dernier tant que le troisième n'est pas une partie du premier. Selon (6) et (7), si un objet est fondé sur un autre objet, alors un tout comprenant le premier objet ne peut être fondé sur le second objet, et le premier objet ne peut être fondé sur aucune partie du second objet, et le second objet ne peut être une partie du premier objet. (8) affirme que si un objet est fondé sur un autre objet, alors il est fondé sur un objet contenant cet autre objet et tous les autres objets sur lesquels il est fondé.

⁵⁵ Traduction de « Qualified transitivity ».

De l'avis de Simons, Fine propose un système des plus élégants, en plus d'être « delightfully simple »⁵⁶. L'un des objectifs de Fine, qu'il partage avec Barry Smith, est de montrer que la théorie de Husserl est supportée par une « *pre-closure algebra* »: « It is therefore perhaps no exaggeration to say that, once all the extraneous material is removed, the mathematical structure underlying all of Husserl's thought on dependance is that of a pre-closure algebra. »⁵⁷

Je n'ai présenté que les axiomes fondamentaux de ce système, les seuls pouvant faire l'objet d'une comparaison avec les propositions des autres auteurs. Fine propose plusieurs axiomatisations équivalentes de celle-ci. Je renvoie à l'ouvrage de Simons pour leur comparaison et leurs différentes caractéristiques.⁵⁸ En vérité, malgré les vertus reconnues de la tentative de Fine, je crois que ses définitions s'écartent très vite du texte de Husserl et forment un ensemble de propositions indépendantes de celles de ce dernier. De plus, comme le montre Correia, Fine semble avoir commis une erreur dans sa compréhension de la *OF*. Il estime en effet qu'il est possible de comprendre l'expression « *x est individuellement fondé sur y* » comme étant équivalente à « *y n'est pas une partie de x, et il est vrai en vertu de l'essence de x que x existe seulement si y existe* »⁵⁹. La conséquence d'une telle compréhension est que si un objet est fondé sur un autre objet, il est

56 Simons, P., *Parts ; A Study in Ontology*, New York : Oxford University Press, 1987. p. 315.

57 Simons, P., *Parts ; A Study in Ontology*, New York : Oxford University Press, 1987. p. 314.

58 Simons, P., *Parts ; A Study in Ontology*, New York : Oxford University Press, 1987. 390 p.

59 KFF, p. 471 et 473.

impossible que le premier existe sans que le deuxième existe. Cela semble difficile à défendre. Par exemple, si, dans un objet particulier, une couleur bleue particulière est fondée sur une extension particulière, cela n'implique pas que cette même couleur ne puisse exister sans qu'exactement la même extension existe. Or d'après la proposition de Fine, il devrait en être ainsi.

B) Définitions et propositions de Simons

Simons emprunte une voie différente de celle de Fine. Contrairement à celui-ci, il estime que la formalisation et la caractérisation de la *OF* doivent suivre celle de la *SF*. Simons est d'avis qu'un langage modal de type *S4* est ce qui convient le mieux à la formalisation de la pensée de Husserl. L'axiome caractéristique du système *S4*, $(\Box p \supset \Box \Box p)$, joue en effet un rôle essentiel, notamment pour exprimer ce que Husserl appelle une « loi d'essence ».⁶⁰ Il utilise donc un opérateur de nécessité *de re*, « $\Box p$ », qui signifie: « C'est une nécessité d'essence que *p* ». Comme le dit lui-même Simons, sa tentative se veut purement exploratoire et ne prétend pas fournir un système achevé :

« It follows that the suggestions contained in this paper are largely exploratory: like Husserl's this is not a formal presentation with axioms and theorems, but an attempt to set out some of the

⁶⁰ Il est essentiel, selon Simons, si l'on veut respecter les idées de Husserl, de ne pas utiliser un langage formel des tous et des parties qui soit extensionnel, comme le sont ceux de Lesniewski et de Leonard et Goodman. Simons n'est cependant pas très clair sur les raisons motivant une telle affirmation. Cf. PSF, p.118.

possibilities and clarify some of the issues which need to be resolved before a formalisation of Husserl's ideas which is both intuitively and formally adequate can be presented. »⁶¹

Simons formule la *SF* de la manière suivante :

$$(9) \quad \alpha | \beta = \Box (\forall x)(x \in \alpha \supset (\exists y)(y \in \beta \ \& \ \neg(x \leq y) \ \& \ \neg(y \leq x)))$$

Simons tente par la suite de caractériser et de trouver une formulation pour la *OF*. Mais pour lui, les propositions que fait Husserl afin de parvenir à une telle caractérisation sont périlleuses et insuffisantes. C'est pourquoi il renonce à suivre Husserl, et propose une nouvelle relation de fondation qui serait à son sens plus fondamentale. Il s'agit d'une nouvelle relation à quatre termes, reliant deux objets et deux espèces. Cette relation exprimerait le lien entre les objets *s* et *t* et les espèces α et β lorsque «*s* en tant que α est fondé sur *t* en tant que β », qui est symbolisé ainsi : $s \alpha | \beta t$. Dès lors il ne lui reste plus qu'à analyser la fondation d'objets à l'aide de cette nouvelle relation, et pour ce faire, il procède par la généralisation existentielle appliquée aux objets. Enfin, il fournit des axiomes supplémentaires afin de relier de manière cohérente cette nouvelle relation de fondation entre objet et celle entre espèces :

$$(10) \quad \Box (s \alpha | \beta t \supset (s \in \alpha \ \& \ t \in \beta \ \& \ \alpha | \beta \ \& \ s \prec t \ \& \ t \prec s))$$

$$(11) \quad \Box (\alpha | \beta \supset (\forall x)(x \in \alpha \supset (\exists y)(x \alpha | \beta y)))$$

61 PSF, p. 119.

Où $s \neq t$ signifie que s n'est pas une partie propre de t .

Avant de présenter les définitions de Correia, signalons trois problèmes que celui-ci identifie dans le travail de Simons.⁶² Le premier problème est qu'il contrevient au principe explicite de Husserl selon lequel la *OF* doit être définie en terme de *SF*. Le second est que la nouvelle formulation du principe de fondation est plutôt obscure et il est difficile pour cette raison de la considérer comme une notion primitive de la théorie. Enfin, le dernier problème concerne la fondation d'espèces. Comme l'indique l'opérateur de nécessité, la caractérisation de Simons affirme que l'espèce α est fondée sur l'espèce β si et seulement si, en vertu d'une nécessité essentielle, chaque membre x de α est tel qu'il y a un membre y de β tel que ni x n'est une partie de y ni y une partie de x . Mais une telle définition implique que la partie de la définition de fondation de Husserl, « une unité qui l'embrasse », ne soit pas respectée.

C) Définitions et propositions de Correia

Il semble que les propositions de Correia se rapprochent davantage de ce que Husserl souhaite mettre en place dans la troisième Recherche. Comme je le montrerai, quelques problèmes demeurent, mais plusieurs de ceux pointés dans les propositions de Fine et de Simons sont résolus.

A l'instar de Simons, Correia débute sa recherche par une caractérisation de la *SF*. La première question que Correia se pose concerne la manière de

⁶² FCF, pp. 9-10.

traduire et de caractériser ce que Husserl entend par une loi d'essence.

Une loi d'essence correspond selon lui à ce que Husserl définit comme une nécessité synthétique.⁶³ C'est donc la nature des entités liées dans une relation de fondation qui détermine celle-ci. C'est pourquoi, bien que Correia utilise le même langage que Simons, il n'utilise pas le même opérateur de nécessité, mais opte pour un opérateur de nécessité indexé : « $\Box \alpha, \beta \dots$ » qui signifie « il est vrai en vertu de ce que c'est que d'être un α , de ce que c'est que d'être un β et... que ».

La première proposition de Correia prend la forme suivante⁶⁴ :

$$(12) \quad \alpha | \beta \equiv \Box \forall x (x \in \alpha \supset \exists yz (y \in \beta \ \& \ zUxy))$$

Ce qui signifie: α est fondé sur β si et seulement si, il est vrai en vertu de ce que c'est que d'être un α , que tous les α sont dans une unité qui les embrasse et qui les relie à un β .

Le prédicat U introduit par Correia se définit de la manière suivante :

$$(13) \quad zUxy \equiv x < z \ \& \ y < z \ \& \ x \not\approx y \ \& \ y \not\approx x$$

Comme pour Simons, les problèmes surgissent lorsqu'il s'agit de définir la fondation d'objets à partir de la fondation d'espèces. Il suit naturellement de la proposition de Correia concernant la fondation d'espèces, la caractérisation suivante de la fondation d'objets :

$$(14) \quad x|y \equiv \exists \alpha \exists \beta (x \in \alpha \ \& \ y \in \beta \ \& \ \alpha | \beta \ \& \ (\exists z) zUxy)$$

⁶³ Pour un rappel des définitions de ces notions, je renvoie le lecteur aux pages 37 et 38 de mon texte.

⁶⁴ FCF, pp. 6-7.

Qui signifie : x est fondé sur y si et seulement si x est un membre de l'espèce α et y un membre de l'espèce β qui est tel que α est fondé sur β et x est dans une unité qui l'embrasse et qui le connecte à y .

Mais comme l'a bien vu Correia, un tel principe ne serait certainement pas endossé par Husserl. En effet, selon une telle formule, il suffirait, pour qu'un objet soit fondé sur un autre objet, que les deux conditions suivantes soient réalisées: d'une part, qu'aucun des deux objets soit une partie de l'autre et, d'autre part, qu'existent l'espèce α et l'espèce β , que x appartienne à α et que y appartienne à β , et que α soit fondé sur β . Si, comme le propose Correia, nous acceptons le principe simple de « composition non restreinte »⁶⁵ selon lequel, toute collection d'objets crée un nouvel objet, que ce soit par la simple somme de tous les objets ou par leur fusion, alors sur la base de la définition ci-haut, n'importe quelle partie dépendante de couleur serait fondée sur n'importe quelle partie dépendante d'extension. Mais il est évident que selon Husserl, un moment couleur est fondé sur un moment extension et que tous deux appartiennent à la même chose physique, et non à deux choses physiques distinctes.

Pour résoudre ce problème, Correia crée ce nouveau prédicat :

$$(15) \quad x \sqsubset \mu z \stackrel{\text{def}}{=} z \in \mu \ \& \ x < z \ \& \ \neg \exists t (t \in \mu \ \& \ x < t \ \& \ t < z).$$

Ce prédicat signifie que z est un μ minimal, qui contient x , autrement dit, z est μ qui contient x et qu'il n'y a pas de plus petit μ qui puisse faire de même.

⁶⁵ FCF, p. 5.

Correia intègre également ce nouveau concept:

$$(16) \quad x \sigma_{\mu} y \stackrel{\text{def}}{=} \exists z (z Uxy \& x \sqsubset_{\mu} z)$$

Cela signifie que x est complété par y au sein d'un même μ .

A l'aide de ces deux nouveaux outils, Correia est en mesure de définir la *SF* et la *OF* de manière plus satisfaisante:

$$(17) \quad \alpha |_{\mu} \beta \equiv \Box \alpha \forall x (x \in \alpha \supset \exists y (y \in \beta \& x \sigma_{\mu} y))$$

Qui signifie que α est fondé sur β en regard de μ si et seulement si, il est vrai en vertu de ce que c'est que d'être un α que tous les α sont complétés dans un μ par un β .

De cette nouvelle caractérisation, découle la *OF* prenant la forme suivante :

$$(18) \quad x | y \equiv \exists \alpha \beta \mu (x \in \alpha \& y \in \beta \& \alpha |_{\mu} \beta \& x \sigma_{\mu} y)$$

Cela signifie que x est fondé sur y si et seulement si x est un membre de l'espèce α et y un membre de l'espèce β qui sont tels que α est fondé sur β conformément à une espèce μ et x est complété dans un μ par un y .

Il semble qu'avec de telles définitions, Correia évite tous les problèmes évoqués précédemment. Comme je le montrerai dans ce qui suit, ses définitions lui permettent également une formalisation des théorèmes de Husserl qui tient mieux la route que celles des versions concurrentes.

II. Les Six théorèmes

Après avoir défini la notion primitive de fondation, Husserl propose six théorèmes concernant les touts, les parties et la fondation, en plus d'une démonstration partielle et informelle de ces théorèmes. Avec la notion de fondation, ces théorèmes constituent l'« esquisse », pour Husserl, d'une théorie formelle des touts et des parties. Encore une fois ici, les propositions de Fine, Simons et Correia visent surtout à une clarification de la théorie de Husserl, et ne prétendent pas constituer un système formel achevé.

La plupart des propositions des auteurs s'accordent. Seuls les premier et deuxième théorèmes de Husserl reçoivent une formalisation différente. Comme nous le verrons, tous les théorèmes découlent d'une seule proposition et de la propriété de transitivité de \leq .

Fine, Simons et Correia font appel à certains concepts et propriétés communs, qui leur permettent de parvenir à la formalisation des théorèmes. Ils se conforment tous à certaines suggestions que Husserl fournit dans le texte de la Recherche.

$$(19) \quad x|\mu \beta \stackrel{\text{def}}{=} \exists \alpha (x \in \alpha \ \& \ \alpha|\mu \beta)$$

Autrement dit, x a besoin d'être fondé sur un β conformément à une unité de type μ si et seulement si x appartient à une espèce qui est fondée sur β conformément à μ .

$$(20) \quad x|\beta \stackrel{\text{def}}{=} \exists \mu x|\mu \beta$$

Ce qui signifie que x a besoin d'être fondé sur un β si et seulement si x a besoin d'être fondé sur un β conformément à un certain type d'unité.

$$(21) \quad x|\beta y \stackrel{\text{def}}{=} y \in \beta \ \& \ \exists \mu (x|\mu \beta \ \& \ x \sigma \mu y)$$

Ce qui signifie que le besoin de x d'être fondé sur un β est satisfait par y si et seulement si y est β , x nécessite d'être fondé sur un β conformément à une unité d'un certain type μ , et est complété dans un μ par y .

Et voici trois formules exprimant certaines des propriétés principales de la fondation :

$$(22) \quad x|y \equiv \exists \beta x|\beta y$$

Ce qui signifie que x est fondé sur y si et seulement si y satisfait un certain besoin de x .

$$(23) \quad x|\beta \equiv \exists y x|\beta y$$

Ce qui signifie que x a besoin d'être fondé sur un β si et seulement si le besoin de x d'être fondé sur un β est satisfait par quelque chose.

$$(24) \quad x|\beta \supset \exists y (y \in \beta \ \& \ x|y)$$

Ce qui signifie que x a besoin d'être fondé sur un β seulement si x est fondé sur un β .

A l'aide de ces précisions, les auteurs sont en mesure de parvenir à une formalisation des théorèmes de Husserl présentés dans le paragraphe 14 de la Recherche.

A) Premier théorème

Voici le premier théorème que Husserl juge « axiomatiquement évident »: « Si un α comme tel a besoin d'être fondé par un μ , chaque tout ayant comme partie un α mais non un μ a aussi besoin du même fondement. »⁶⁶

La formalisation de ce théorème diffère chez les trois auteurs, notamment en raison de leur définition de la notion de fondation. Je ne présenterai pas la proposition de Fine, car le choix qu'il a fait de travailler d'abord avec la *OF* le fait s'éloigner considérablement de la formulation du théorème de Husserl.

Simons et Correia proposent quant à eux une formulation semblable équivalente à celle-ci:

$$(27) \quad (\alpha | \beta \ \& \ \exists y (y \in \alpha \ \& \ y \leq z) \ \& \ \neg \exists y (y \in \beta \ \& \ y \leq z)) \ z | \beta .$$

Ce qui signifie que si α est fondé sur β , alors chaque tout contenant un α , mais non un β , en tant que partie, a besoin d'être fondé sur un β .

Il est possible de simplifier cet énoncé, comme le fait Correia, en en donnant l'équivalence suivante :

$$(28) \quad (x | \beta \ \& \ x \leq z \ \& \ \neg \exists y (y \in \beta \ \& \ y \leq z)) \supset z | \beta .$$

C'est-à-dire que si x a besoin d'être fondé sur β , alors chaque tout contenant x , mais non β , en tant que partie, a besoin d'être fondé sur un β .

⁶⁶ RL3, p. 46.

B) Deuxième théorème

Husserl décrit le deuxième théorème comme un corolaire du premier et le formule comme suit :

« Un tout qui renferme comme partie un moment dépendant, sans le complément postulé par lui, est également dépendant et il l'est relativement à n'importe quel tout indépendant d'ordre supérieur, dans lequel ce moment dépendant est également contenu. »⁶⁷

Dans un premier temps, pour les trois auteurs, trois nouvelles notions inspirées des propos de Husserl compris dans la recherche leur sont nécessaires pour une formulation du théorème. Les voici :

$$(29) \quad \text{DEP}x \stackrel{\text{def}}{=} \exists y (x | y)$$

Ce qui signifie que x est dépendant si et seulement si x est fondé sur quelque chose.

$$(30) \quad \text{INDEP}x \stackrel{\text{def}}{=} \neg \text{DEP}x$$

Ce qui signifie que x est indépendant si et seulement si x n'est pas dépendant.

$$(31) \quad \text{DEP}xy \stackrel{\text{def}}{=} \exists z (z \leq y \ \& \ x | z)$$

Ce qui signifie que x est dépendant relativement à y si et seulement si x se fonde sur quelque chose qui est une partie de y .

Correia distingue deux interprétations du second théorème : l'interprétation générique et l'interprétation objectuelle. Simons et Fine

67 RL3, p. 46.

adoptent cette dernière. Voici quelles sont les formulations possibles des deux interprétations:

(32) Interprétation générique

$$(a) \quad (x \mid \beta \ \& \ x \leq z \ \& \ \neg \exists y (y \in \beta \ \& \ y \leq z)) \supset \text{DEP}z;$$

$$(b) \quad (x \mid \beta \ \& \ x \leq z \ \& \ \neg \exists y (y \in \beta \ \& \ y \leq z)) \supset \forall t (\text{INDEP}t \ \& \ x \leq t \supset \text{DEP}zt).$$

(33) Interprétation objectuelle (« objectual reading »)

$$(a) \quad (x \mid y \ \& \ x \leq z \ \& \ \neg y \leq z) \supset \text{DEP}z;$$

$$(b) \quad (x \mid y \ \& \ x \leq z \ \& \ \neg y \leq z) \supset \forall t (\text{INDEP}t \ \& \ x \leq t \supset \text{DEP}zt).$$

Peu importe l'interprétation que l'on fait du deuxième théorème, il est possible de le faire dériver, comme le fait Correia, de la proposition suivante⁶⁸:

$$(34) \quad x \mid y \ \& \ x \leq z \ \& \ \neg y \leq z \supset z \mid y.$$

Ce qui signifie que si x est fondé sur y , alors chaque tout contenant un x , mais non un y , en tant que partie, est fondé sur y .

Cette proposition, tout comme le théorème 1, est une conséquence de la proposition suivante, de laquelle tous les autres théorèmes sont dérivés:

$$(35) \quad x \mid \beta \ y \ \& \ x \leq z \ \& \ \neg y \leq z \supset z \mid \beta \ y.$$

Cela signifie que si le besoin de x d'être fondé sur un β est satisfait par un y , alors chaque tout contenant un x , mais non un y , en tant que partie, est tel que son besoin d'être fondé par un β est également satisfait par y .

68 FCF, p. 12.

Cette proposition entraîne le théorème 1 puisque $x | \beta \equiv \exists y x | \beta y$, et elle entraîne la deuxième proposition car $x | y \equiv \exists \beta x | \beta y$.

Comme je l'ai évoqué précédemment, Simons interprète le deuxième théorème à partir d'une perspective objectuelle. Il affirme également qu'il dérive de la troisième proposition. Mais Simons se trompe en traduisant la deuxième partie du théorème de la manière suivante:

$$(36) \quad (x | y \& x \leq z \& \neg y \leq z) \supset \forall t (y \leq t \supset \text{DEP}zt).$$

Simons substitue $x \leq t$, par $y \leq t$. Il élimine de plus la condition $\text{INDEP}t$. Mais pour Husserl, il est clair que c'est le moment qui est contenu dans le tout et non l'objet sur lequel est fondé le moment.

C) Les derniers théorèmes

Enfin, les quatre derniers théorèmes sont formalisés sensiblement de la même façon chez les trois auteurs. Avant de les présenter, il faut d'abord définir les notions suivantes:

$$(38) \quad \text{DEPP}xy \stackrel{\text{def}}{=} x \leq y \& \text{DEP}xy$$

Ce qui signifie que x est une partie dépendante de y si et seulement si x est une partie de y et x est dépendante relativement à y .

$$(39) \quad \text{INDEPP}xy \stackrel{\text{def}}{=} x \leq y \& \neg \text{DEP}xy$$

x est une partie indépendante de y si et seulement si x est une partie de y et x n'est pas dépendant relativement à y .

Husserl formule ainsi le troisième théorème: « Si G est une partie indépendante de Γ (donc relativement à Γ), toute partie indépendante g de G est aussi une partie indépendante de Γ . »⁶⁹

Sur la base des définitions précédentes, la formalisation donne:

$$(40) \quad \text{INDEPP}_{xy} \ \& \ \text{INDEPP}_{yz} \supset \text{INDEPP}_{xz}$$

Ce théorème dérive de la transitivité de \leq et de la deuxième proposition.

Le quatrième théorème est le suivant : « Si γ est une partie dépendante du tout G , il est aussi une partie dépendante de n'importe quel autre tout dont G est une partie. »⁷⁰

Il peut se formaliser ainsi:

$$(41) \quad \text{DEPP}_{xy} \ \& \ y \leq z \supset \text{DEPP}_{xz}$$

Il est une conséquence de la transitivité de \leq .

Le cinquième théorème est le suivant: « Un objet relativement dépendant est aussi dépendant absolument ; par contre, un objet indépendant relativement peut être dépendant au sens absolu. »⁷¹

Il peut prendre la forme suivante:

$$(42) \quad \exists y \text{DEP}_{xy} \supset \text{DEP}_x$$

Il est une conséquence des définitions précédentes.

69 RL3, p. 47.

70 RL3, p. 48.

71 RL3, p.48.

Enfin, le théorème six s'exprime ainsi: « Si α et β sont des parties indépendantes d'un tout G quelconque, ls sont aussi indépendants l'un relativement à l'autre. »⁷²

et prend la forme suivante:

$$(43) \quad \text{INDEPP}_{xz} \ \& \ \text{INDEPP}_{yz} \supset (\neg \text{DEP}_{xy} \ \& \ \neg \text{DEP}_{yx}).$$

Il dérive de la transitivité de \leq .

Conclusion

Ce dernier chapitre cherchait à faire apparaître la possibilité d'utiliser un langage formel pour parvenir à une clarification de certains problèmes d'interprétation que posait la troisième Recherche. Ce désir de clarification que Simons, Fine et Correia ont partagé avec Husserl, permet de pointer certains problèmes que ce dernier ne semblait pas avoir identifiés. Nous avons vu, par exemple, que le passage de la fondation d'objets à la fondation d'espèces n'était pas aisé, ce qui laisse ouvert la question relative à la nature du lien entre les objets et les espèces auxquelles ils appartiennent. Cela laisse également ouvert la question concernant la caractérisation du lien de dépendance ontologique entre certaines entités. Même s'ils souhaitent se conformer autant que possible à la pensée de Husserl, aucun des auteurs ne parvient à achever le système de Husserl, ni à lui donner une forme qui posséderait les caractéristiques recherchées pour les systèmes formels. Ils

72 RL3, p. 49.

ne renoncent toutefois pas à cet objectif, et laissent ouvertes de nombreuses possibilités. Il serait intéressant par exemple, de trouver, à la manière de Fine, un ensemble d'axiomes simples qui permettent de caractériser la fondation d'espèces de façon à faciliter la réduction de la *OF* en terme de *SF*. Il serait également intéressant de trouver des axiomes simples qui permettent de dériver la troisième proposition.

Conclusion

Le but de ce travail était d'étudier certains aspects concernant la logique et la théorie des tous et des parties de Husserl telle qu'elles sont définies dans le premier tome des *Recherches logiques*. Pour ce faire, mon travail a suivi trois grandes étapes que je résumerai dans ce qui suit.

Dans un premier temps, j'ai présenté l'argument général des *Prolégomènes*. Comme Husserl le soutenait encore dans *Logique formelle et logique transcendentale*⁷³, les *Prolégomènes* ont permis d'assurer le champ de l'idéalité aux entités logiques et mathématiques, objets d'étude privilégiés par le phénoménologue débutant⁷⁴. La logique pure se définit ainsi en opposition avec la définition que donnent les psychologues de la logique. Elle apparaît comme une discipline théorique pure et *apriorique* et doit se constituer en théorie de la science. Pour ce faire, certaines tâches restent à être accomplies et ce n'est qu'une fois ce travail réalisé que la logique assurera à la science ses fondements.

Les deuxième et troisième tomes des *Recherches logiques* doivent permettre de réaliser cet objectif. Parce qu'elles procèdent par l'analyse des vécus de consciences, ces Recherches ont souvent fait l'objet de fortes critiques. On accusait Husserl d'être retombé dans le psychologisme qu'il attaquait si vigoureusement dans les *Prolégomènes*. Mais la deuxième partie de ce travail a montré que Husserl ne se limitait pas à l'analyse des vécus de

⁷³ *Logique formelle et transcendentale*, Paris : Presses Universitaires de France, 1996. pp. 54-70.

⁷⁴ Voir à ce sujet : Lévinas, E., , *Théorie de l'intuition dans la phénoménologie de Husserl*.

conscience. En effet, la troisième Recherche, dont nous avons présenté les différentes thèses, établit plusieurs distinctions et définitions relevant de la sphère de l'objectivité formelle. Husserl y soutient l'existence de certaines lois structurant *a priori* les différents domaines d'objets et l'étude de ces lois appartient pour lui à l'ontologie formelle. Les concepts de tout et de partie ont également été définis comme des concepts formels, et l'étude des différentes relations qui les unissent, relations qui reposent toutes sur la relation de fondation, permet de donner naissance à une théorie purement formelle. Comme il a été présenté dans la deuxième partie de mon travail, cette théorie est esquissée par Husserl dans la troisième Recherche.

Le troisième chapitre visait à présenter les tentatives de formalisation de la théorie de Husserl. Comme nous l'avons vu, le souhait explicite de ce dernier de parvenir à une formalisation complète de sa théorie des touts et des parties fut pris au sérieux par certains philosophes contemporains. Kit Fine, Peter Simons et Fabrice Correia se sont ainsi intéressés à la relation de dépendance ontologique qu'est la relation de fondation ainsi qu'aux théorèmes concernant les touts et les parties proposés par Husserl dans le paragraphe 14. Sans parvenir à élaborer complètement un système formel, ils ont montré qu'il était possible d'utiliser un langage formel afin de formaliser les propositions de Husserl et de faire ainsi progresser la réalisation d'une « théorie pure des touts et des parties ». La logique contemporaine, qui est loin de satisfaire la définition de la logique pure

défendue par Husserl, revient néanmoins prêter main forte à un projet qui n'a peut-être pas encore perdu toute sa force et sa pertinence.

Bibliographie

Ouvrages de Husserl

- *Articles sur la logique*, Paris : Presses Universitaires de France, 1975. 586 p.
- *Idées directrices pour une phénoménologie*, Paris : Gallimard, 2003. 567 p.
- *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, Paris : Gallimard, 1983, 589 p.
- *La philosophie comme science rigoureuse*, Paris : Presses Universitaires de France, 2003. 86 p.
- *Logique formelle et transcendantale*, Paris : Presses Universitaires de France, 1996. 446 p.
- *Recherches logiques*, Tome I, *Prolégomènes à la logique pure*, Paris : Presses Universitaires de France, 2002. 304 p.
- *Recherches logiques*, Tome II, première partie, *Recherches pour la phénoménologie et la théorie de la connaissance*, Recherches I et II, Paris : Presses Universitaires de France, 1996. 288 p.
- *Recherches logiques*, Tome II, deuxième partie, *Recherches pour la phénoménologie et la théorie de la connaissance*, Recherches III, IV et V, Paris : Presses Universitaires de France, 1962. 378 p.

Littérature secondaire

- Bachelard, S., *La logique de Husserl, Etude sur Logique formelle et transcendantale*, Paris : Presses Universitaires de France, 1957. 316 p.
- Brisart, R. ed., *Husserl et Frege, les ambiguïtés de l'antipsychologisme*, Paris : Librairie Philosophique J.Vrin, 2002. 252 p.

- Courtine, J.-F., ed., *Phénoménologie et logique*, Paris : Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 1996, 378 p.
- Cavailles, J., *Content and Object, Husserl, Twardowski and Psychologism*, Dordrecht : Kluwer Academic Publishers, 1997. 258 p.
- Correia, F., « Husserl on Foundation », in *Dialectica*, 58(3), pp. 349–367.
- Dahlstrom, D. O., ed., *Husserl's Logical Investigations*, Hollande : Kluwer Academic Publishers, 2003. 187 p.
- Dastur, F., *Husserl, Des mathématiques à l'histoire*, Paris : Presses Universitaires de France, 1995. 128 p.
- Elliston, F. A. & Mc Cormick, P., *Husserl, Expositions and Appraisals*, Notre-Dame : University of Notre-Dame Press, 1977. 378 p.
- Fink, E., *De la phénoménologie*, Paris : Les Éditions de Minuit, 1974. 245 p.
- Fisette, D. & Lapointe, S., eds., *Aux origines de la phénoménologie, Husserl et le contexte des Recherches logiques*, Paris : Librairie philosophique J. Vrin & Québec : Les Presses de l'université Laval, 2003. 311 p.
- Ginsberg, E., 1929, « Zur Husserlschen Lehre von den Ganzen und Teilen », in *Archiv für systematische Philosophie* 32, pp. 109–120.
- Housset, E., *Husserl et l'énigme du monde*, Paris : Editions du Seuil, 2000. 270 p.
- Hunter, G., *Metalogic, An Introduction to the Metatheory of Standard First Order Logic*, Los Angeles : University of California Press, 1996. 288 p.
- Kleene, S.C., *Logique mathématique*, Paris : Librairie Armand Colin, 1971, 413 p.

- Lévinas, E., *Théorie de l'intuition dans la phénoménologie de Husserl*.
- Mohanty, J. N., ed., *Readings on Husserl's Logical Investigations*, La Haye : Martinus Nijhoff, 1977. 219 p.
- Notturmo, M. A., ed., *Perspectives on Psychologism*, Hollande : E.J. Brill, 1989. 504 p.
- Seebohm, T. M., Føllesdall, D. & Mohanty, J. N., eds., *Phenomenology and the Formal Sciences*, Dordrecht : Kluwer Academic Publishers, 1991. 262 p.
- Simons, P., *Parts ; A Study in Ontology*, New York : Oxford University Press, 1987. 390 p.
- Smith, B. ed., *Parts and Moments; Studies in Logic and Formal Ontology*, Munich : Philosophia, 1982. 564 p.
- Smith B., & Smith Woodruff, D., eds., *The Cambridge Companion to Husserl*, New York : Cambridge University Press, 1999. 518 p.
- Stjernfelt, F. & Zahavi, D., eds., *One Hundred Years of Phenomenology, Husserl's Logical Investigations Revisited*, Hollande : Kluwer Academic Publishers, 2002. 235 p.
- Taminiaux, J. & Van Breda, H. L., eds., *Edmund Husserl, 1859-1959, Recueil commémoratif*, La Haye : Martinus Nijhoff, 1959. 306 p.
- Tito, J. M., *Logic in the husserlian context*, Illinois : Northwestern University Press, 1990. 291 p.
- Tragesser, R. S., *Phenomenology and Logic*, New York : Cornell University Press, 1977. 135 p.
- Wiegand, O. K., « The Phenomenological Semantics of Natural Language, Part I », in *The New Yearbook for Phenomenology and Phenomenological Philosophy I*, 2001. pp. 241-255.